309.44
B32r
v.2

Baudrillart
Ardèche

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44 Book B32r Volume 2

Ja 09-20M

316

1923

300.74
B32r
v. 2

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE L'ARDÈCHE
(VIVARAIS).

I

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

« Il y a plusieurs manières d'entrer en Vivarais, par les portes, par les fenêtres et par le toit, » a dit avec esprit l'écrivain qui a consacré tant de volumes humoristiques et savants à faire connaître un pays qui mérite à tous points de vue d'être étudié (1). Les portes sont à l'issue des vallées qui conduisent dans l'intérieur de la partie montagneuse, au Bourg Saint-Andéol, à Viviers, au Teil, au Pouzin, à Tournon ; on pénètre par le toit quand on vient par les hauteurs du côté de Mézenc ou de la Lozère ; enfin on monte par la fenêtre quand l'entrée se fait du côté de Saint-

(1) Nous voulons parler de M. Mazon qui, sous son nom ou sous le pseudonyme du docteur Francus, a consacré plusieurs volumes à la description et à l'histoire de l'Ardèche. Nous saisissons cette occasion de lui adresser tous nos remerciements au sujet des communications qu'il a bien voulu nous faire et dont nous avons grandement profité.

1893

p27573

Étienne par la route du Mont-Pilat. C'est par le toit que nous avons commencé notre exploration en descendant de la Lozère aux environs de Genolhac.

L'Ardèche, on le sait, correspond à peu de choses près à l'ancien Vivarais dont le nom, tiré de la ville épiscopale de Viviers, subsiste encore dans l'usage courant ; que l'on retranche en effet du département actuel quatre localités annexées au canton des Vans, que l'on y ajoute onze communes de la Haute-Loire et l'on aura reconstitué le diocèse temporel ou pays du Vivarais, dont la superficie (572,000 hectares) ne dépassait celle de l'Ardèche que de vingt mille hectares. C'était deux fois le Velay et plus du quart de la province du Languedoc (1).

Cette grande région n'a point de centre naturel ; Viviers, le siège de l'évêché, est sur un rocher qui domine le Rhône, et les évêques résidaient de préférence à Bourg Saint-Andéol ; Privas, le chef-lieu d'aujourd'hui avait été réduit à peu près à rien par Louis XIII ; Annonay, depuis longtemps la ville la plus importante du Vivarais, n'est qu'un simple chef-lieu de canton et se rattacherait naturellement au Lyonnais.

Aussi bien est-il assez difficile de donner une description à la fois exacte et sommaire d'un des pays les plus accidentés de la France. « Il y a des régions plus majestueuses dans notre France, écrit M. de Vogüé, il n'y en a pas à ma connaissance de plus originale et surtout de plus contrastée où l'on puisse comme ici passer en quelques heures de la nature alpestre à la nature italienne. » Les coulées volcaniques et les mille accidents que le travail du temps, les météores et le cours des rivières ont déterminés dans ces coulées donnent à l'Ardèche une physionomie singulièrement pittoresque.

(1) Monin, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. IX, p. 214.

Comment oublier ces pans de calcaire, ces hautes collines couronnées par l'admirable verdure des châtaigniers, ou ne pas citer cette curiosité naturelle du bois de Païolive, forêt de blocs calcaires, qui commence à la montagne de Bannelle, pour s'étendre entre les Vans, Chassagnes, Casteljau, Banne et Berrias ? (1).

A l'ouest, de hauts plateaux, qui se prolongent au nord dans le Velay, au sud dans le Gévaudan, vont en s'abaissant vers le Rhône, de Devesset (1.186 m.) à Aubenas (308 m.) pour se relever de Valgorge (plus de 500 m.) à Saint-Étienne de Lugdarès (1.050 m.). Ils atteignent au centre une altitude moyenne de 1.200 mètres, base commune au-dessus de laquelle se dressent les hauts sommets dominés eux-mêmes par le Mézenc (1.754 mètres). A cette montagne se rattachent dans la direction du nord-est les Boutières, et dans la direction du sud-est, le Coiron, tandis que la chaîne du Tanargue et la région avoisinante, ont eu, et en grand nombre, leurs centres de soulèvements particuliers.

Les plateaux, chaînes ou chaînons du Vivarais s'abaissent tous aux approches du Rhône ; mais les pentes n'ont pas les mêmes directions. Au nord de l'Érieux, elles vont de l'ouest à l'est ; au sud de l'Érieux, l'inclinaison est du nord-ouest au sud-est. Au sud du Tarnargue, elle est sensiblement diminuée par le bas plateau qui renferme Largentière, Joyeuse, les Vans ; à partir de ce point jusqu'au confluent de l'Ardèche et du Rhône, la pente principale du nord-ouest au sud-est reprend, mais la pente secondaire est encore reproduite par l'Ibie.

Toutes les eaux vont au Rhône, sauf une petite partie qui se rend à la Loire. Les crues subites viennent souvent des affluents de droite du grand fleuve, dont les plus obscurs ne sont pas les moins dangereux : « La nature du sol, dit ingénieusement l'intendant Ballainvilliers, n'est partout

(1) Cf. Joanne, *l'Ardèche.*

qu'une seule et même montagne sillonnée par une infinité de ruisseaux qui partent du Mézin, l'une des plus hautes montagnes de l'intérieur du royaume, parviennent au Rhône, dans lequel ils se jettent par des pentes très rapides. Lorsqu'il survient quelque grande pluie, ils font presque toujours une dévastation. La surface des rochers dans les meilleurs endroits n'est recouverte que d'une croûte de terre de deux pieds d'épaisseur, trop légère pour résister à la moindre inondation. »

On a vu l'Érieux monter de 15 mètres au-dessus de l'étiage dans les parties les plus resserrées de son cours, et rouler plus de 4.000 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire plus du double du débit normal du Rhône lui-même.

Entre le point où le Rhône quitte le département et le sommet du Mézenc, il y a une différence de niveau de 1.714 mètres ; c'est dire les variations extrêmes que présente le climat ; tandis qu'un hiver à peu près éternel règne en haut du Mézenc, c'est presque d'un printemps continuel que jouissent les vallées bien abritées du Rhône.

Toutefois, malgré de si grandes différences, une seule division se manifeste et persiste à travers les âges ; celle du Haut et du Bas-Vivarais. Nous la rencontrons dès l'antiquité ; quand avec saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel, le pouvoir des rois de France s'établit dans le Vivarais, elle reparaît clairement ; les sièges royaux sont établis, le premier par Philippe le Hardi à Villeneuve-de-Berg, en 1271 ; le second par Philippe le Long à Boucien-le-Roi, vers 1320, transféré en 1561, à Annonay. En 1789, le Haut-Vivarais s'étendait sur 186.000 hectares, le Bas sur 386.000 et l'administration se partageait entre les deux subdélégués de Tournon et d'Aubenas, sans que les deux parties vécussent en fort bon accord.

Au mois de mai 1780, le Vivarais avait obtenu d'être distrait de la sénéchaussée de Nîmes et ses antiques bailliages

supprimés avaient été remplacés par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, ressortissant au Parlement de Toulouse sans intermédiaire. Devant les protestations du Haut-Vivarais, Louis XVI, dès 1781, avait dû accorder la création d'une seconde sénéchaussée à Annonay.

En 1790, tandis que l'ensemble des députés du Languedoc aurait voulu unir en un seul département tout le Vivarais et le Velay, les habitants du Haut-Vivarais prétendirent former un département particulier et leurs représentants n'obtinrent pas sans quelque peine qu'ils se soumissent aux décrets de la Constituante (1).

Les circonstances historiques rendraient-elles un compte suffisant d'une division aussi marquée si la géologie, la topographie, les climats ne les expliquaient elle-mêmes ? Évidemment non. Que l'on tire une ligne idéale de La Voulte aux Vans, en passant par la montagne, on partagera le Vivarais en deux régions, l'une haute et l'autre basse par rapport au cours du Rhône qui les limite toutes deux à l'est. La première appartient principalement aux schistes, aux gneiss, aux granits, la seconde aux grès et aux calcaires, si l'on ne tient pas compte de la croûte volcanique, de plus en plus épaisse à mesure qu'on remonte vers le nord-ouest, qui recouvre la plupart des terrains. Aux environs de cette ligne sont les principales exploitations minières et les eaux minérales.

Le cours sinueux et encaissé du torrent de l'Érieux, dominé au sud par la longue et haute muraille du Coiron, perpendiculaire au Rhône, ne laisse guère aux relations habituelles des deux régions d'autre voie que la vallée du grand fleuve. Le cours moyen de l'Ardèche, la vallée de l'Ibie, celle des autres affluents que le Coiron envoie à

(1) *Lettre des députés du Haut-Vivarais aux membres du Comité d'Annonay*, 26 novembre 1789. Vaschalde. *Le Vivarais aux États-Généraux de 1789*, p. 272 et 282. Monin, recueil cité, t. IX, 3e trimestre.

l'Ardèche accusent nettement la divergence des pentes entre le Haut et le Bas-Vivarais.

Les vents qui remontent la vallée du Rhône viennent se heurter aux montagnes, sur les parois et sur les sommets desquelles ils amoncellent les nuages. Comme ils remontent d'abord le Tarnargue, les pluies sont plus abondantes dans le Bas-Vivarais et y atteignent la moyenne d'un mètre et demi par an, tandis que dans le Haut-Vivarais elle s'abaisse au-dessous d'un mètre. Enfin les rochers imperméables du nord contribuent encore à rendre froid et humide le sol qu'elles supportent, de sorte que tout conspire à donner à l'Ardèche deux climats opposés (1).

Le pays d'Aubenas est déjà presque la Provence : « le calcaire a succédé brusquement au granit. Le sol aride, caillouteux, prend une teinte rouge sous les lentisques et les oliviers ; la rivière coule entre des murailles blanches, taillées à pic, divisées en assises régulières par des stries longitudinales ; le chêne vert s'agrippe aux corniches et couronne les entablements ; les villages plaqués contre ces parois se confondent avec elles dans la même tonalité d'un gris éblouissant. Voilà bien les aspects essentiels de notre midi, la subordination de tous les éléments du paysage à la pierre, la blancheur diffuse de cette pierre polie par les eaux, la végétation rabougrie et luisante sur un pulvérin d'ocre rouge (2). »

Sur les plateaux au contraire, l'air est très vif, même au cœur de l'été. « Ce que doit être l'hiver, on le voit assez par les lourdes plaques de lave qui pèsent sur les toitures inclinées jusqu'à terre au Béage, à Sainte-Eulalie ; par les porches avancés, défense nécessaire de ces maisons contre l'amoncellement des neiges, par les pieux qui jalonnent la route du Puy, pour aider à la retrouver dans les chasse-

(1) Monin, article et recueil cités, t. IX, p. 218.

(2) E. M. de Vogüé, *Revue des Deux Mondes,* 15 octobre 1892.

neiges ; souvenirs de la steppe russe aux horizons tout pareils (1). »

La diversité de la flore et des cultures répond naturellement à ces différences d'altitude, d'exposition, de climat et de composition géologique.

« Le département de l'Ardèche, lisons-nous dans l'enquête de 1866, se divise au point de vue agricole en deux régions bien distinctes, séparées l'une de l'autre par la chaîne des Coirons ; au sud de cette chaîne, le climat, la nature géologique du sol, les productions et les procédés culturaux offrent la plus grande analogie avec la partie limitrophe du département du Gard. Le mûrier et l'éducation des vers à soie constituent la principale source du revenu : la vigne y est cultivée sans échalas ; on trouve l'olivier sur les derniers contre-forts du versant méridional des montagnes. Au nord des Coirons, les circonstances climatologiques se rapprochent beaucoup de celles des départements du Rhône et de la Loire.

Les coteaux de la rive droite du Rhône, dont le pied s'avance jusqu'aux bords du fleuve, sont généralement occupés par des vignes échalassées qui produisent des vins de qualités supérieures. Les plantations de mûriers deviennent de plus en plus rares ; les prairies naturelles ou artificielles, de plus en plus étendues à mesure qu'on remonte vers le nord. Dans l'une et l'autre région, le niveau du sol s'élève rapidement, à partir de la vallée du Rhône, de sorte qu'en marchant de l'est à l'ouest, on atteint bientôt la zone intermédiaire où la vigne est remplacée par les châtaigniers, et, un peu plus loin, les hauts plateaux, couverts de pâturages, qui s'étendent dans les départements contigus de la Lozère, de la Haute-Loire et de la Loire. » « De grands troupeaux sont parqués dans ces herbages ; les bergers y roulent leurs cabanes ; ils vivent de la vente du lait, de la

(1) E. M. de Vogüé, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1892.

récolte des violettes et des pensées sauvages qui émaillent les prairies. La foire des violettes se tient en juillet à Sainte-Eulalie, les filles de la montagne y portent des panerées de fleurs ; les droguistes du midi viennent s'y approvisionner de simples et laissent dans le pays des sommes relativement élevées (1). »

Ainsi tout justifie l'antique division du pays en deux régions principales. Un coup d'œil jeté sur l'histoire agricole du Haut et du Bas-Vivarais achèvera de nous préparer à bien comprendre le présent.

En 1789, le Haut-Vivarais comptait environ 90.000 habitants répartis entre 122 paroisses ; alors comme aujourd'hui les villages de l'intérieur du pays étaient situés sur les hauteurs ; les torrents n'avaient sur leurs bords que de pauvres hameaux ou des maisons isolées ; tous les centres de quelque importance étaient voisins du Rhône ; Annonay devait déjà sa prospérité exceptionnelle à ses deux grandes industries, la mégisserie et la papeterie, ainsi qu'à la proximité relative des houillères foréziennes. En effet, les défrichements favorisés par l'ordonnance du 13 août 1755 n'avaient laissé de forêts que dans les plus hautes montagnes ; le bois était si cher que le peuple était réduit pour les usages domestiques aux sarments, aux genêts, au bois mort ; les papetiers et les teinturiers n'employaient que le charbon de terre qui leur venait par le Rhône (2).

Le territoire de cette ville ne produisait pas, année commune, plus de 2.000 setiers de blé, et la consommation en réclamait 27.000. Cependant, le prix du setier (de 130 livres pesant) n'était, grâce au commerce que de 14 livres ; le seigle valait 12 livres 10 sous le setier ; le foin 4 livres 10 sous le quintal ; l'avoine, 10 livres 10 sous les 12 boisseaux (3).

(1) E. M. de Vogüé, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1892.

(3) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 220.

(2) *Ibidem.*

Malgré l'accroissement remarquable d'Annonay, qui a passé de 7.000 à 17.300 habitants, la distribution de la population entre la campagne ou les petits villages, et les petites villes ou les gros bourgs, n'a point varié sensiblement depuis un siècle. La proportion est restée presque du triple au simple (1). Chose étrange ! l'augmentation qui s'est partout produite et qui a porté à plus de 150.000 habitants la population de l'arrondissement actuel de Tournon, ne semble avoir été ni prévue, ni surtout désirée par le dernier intendant du Languedoc. N'écrit-il pas en propres termes : « La population du Haut-Vivarais n'est pas susceptible d'accroissement, celle qui existe suffisant et au delà à la consommation des productions du sol, dont plus d'un quart n'est que rochers arides (2). »

Au demeurant, les appréciations économiques de notre administrateur ne laissent pas que de surprendre quelque peu : « Le Haut-Vivarais, dit-il encore, doit être considéré sous trois points de vue : les bords du Rhône, les premiers coteaux, les hautes montagnes. Les vignes, les vers à soie, quelques fruits et quelques blés sont *l'unique ressource* des peuples qui habitent les deux premières divisions, et il est reconnu qu'année commune, ces deux parties n'ont pas de quoi nourrir leurs habitants pendant huit mois. Les troupeaux n'y subsistent que par le secours des *prairies artificielles*, et par l'économie et l'industrie soutenues des propriétaires, *qui tirent parti de toutes les productions de la terre*. Les hautes montagnes, au contraire, ont beaucoup de grains. Leurs principales richesses consistent dans les bestiaux que l'on vend aux bouchers et dans les foires. L'entrepôt principal de ce commerce est le bourg de Saint-Agrève, puis celui de Fay-le-Froid. »

(1) D'après le recensement de 1886 et malgré une émigration vers les villes due à la crise agricole la population rurale est de 236.785 habitants et la population urbaine de 95.974.

(2) D'après M. Monin, t. IX, p. 222.

« Voilà, dirons-nous avec M. Monin, un tableau dont tous les traits sont exacts et dont la couleur est fausse. »

On n'a qu'à se reporter à la statistique de la population empruntée à Ballainvilliers lui-même pour constater que les parties basses ou moyennes du Haut-Vivarais, si deshéritées d'après lui, présentent seules des centres quelque peu peuplés. Il ne compte parmi les ressources alimentaires ni les châtaignes, ni la pomme de terre, déjà beaucoup plus cultivée qu'on ne le croit généralement. Il traite dédaigneusement les fruits. Enfin, il est d'accord avec beaucoup d'autres écrivains de la même époque pour regarder la culture de la vigne comme un luxe qu'un pays ne doit pas se permettre lorsqu'il n'a pas de céréales. Il est assez étrange aussi que l'existence de *prairies artificielles* soit considérée par lui comme un signe de pauvreté. En revanche, l'intendant garde tous ses compliments pour les pays de vaines pâtures, alors que l'avenir était à coup sûr, dans la division de la propriété (1). A. Young remarque déjà l'empressement des cultivateurs à s'enclore, « dans tout le district montagneux de l'Auvergne, du Velay, du Vivarais et des Cévennes (2), » depuis les édits qui favorisaient le partage des communaux et les défrichements. « Je ne sais pas, dit-il, de moyen plus sûr de mettre en valeur le sommet des montagnes que de les partager entre les paysans : on le voit en Languedoc, où ils ont apporté dans des hottes la terre que la nature ne leur accordait pas. Un autre effet de cette division, c'est l'accroissement de la population (3). » Beaucoup d'auteurs ont admiré les procédés de culture que les habitants du haut pays appliquent à leurs montagnes : « C'est une chose singulière, dit Basville dans son mémoire

(1) Cf. Monin, t. IX, p. 223.

(2) A. Young, tom. II. p. 190.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 215. Il ajoute : « Ce qui peut être un bienfait pour d'autres pays peut être un fléau pour la France. »

de 1698, de voir de quelle manière ils rendent leurs montagnes fertiles en plusieurs endroits, en soutenant terrasses sur terrasses par des murailles de pierres sèches, sur lesquelles ils jettent des terres, où ils sèment ensuite des grains, et plantent des vignes : travaux que l'on ne pense pas faire dans les autres pays (1). »

Arthur Young, lui, tout en rendant justice au génie laborieux des habitants, voit dans ces terrasses une preuve « du mal intérieur du royaume, » c'est-à-dire de la surabondance de la population par rapport à l'étendue vraiment cultivable du sol français. L'agronome anglais se trompe une fois de plus dans cette appréciation. Les parties les plus élevées du Vivarais sont souvent, et par leur altitude et par leurs roches imperméables, trop froides et trop humides pour la culture. Les parties basses, calcaires ou crétacées, sont trop chaudes et trop sèches. Reste la région moyenne, dans laquelle il faut bien enrayer les éboulements et prévenir les inondations. Les terrasses vivaraises empêchent le ravinement des montagnes par les grandes pluies ; elles étaient, de plus, après le déboisement et avant les gigantesques barrages modernes, les seules digues auxquelles on pût songer (2).

N'oublions pas que, comme le Velay, le Haut-Vivarais avait une industrie paysanne et domestique dont un des avantages était la fixité plus grande donnée aux journées du travailleur agricole, 18 à 19 sous en hiver, 24 à 25 sous en été. C'était la fabrication de ces étoffes de laine appelées *ratînes*, à laquelle s'adonnaient, surtout pendant la mauvaise saison, environ vingt mille paysans répartis entre trente villages ; ils produisaient près de cinq mille pièces de 50 à 52 aunes la pièce et les vendaient au prix moyen de 130 livres. Ils avaient su résister à toutes les tentatives officielles de manufactures centralisées.

(1) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 224.

(2) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 227.

Il faut dire enfin que la viabilité intérieure du Haut-Vivarais était déjà très développée en 1789. L'intention évidente était de faire converger les routes sur Tournon ; on n'y avait quelque peu réussi qu'au prix de détours et de lacets démesurés. La convergence naturelle est en effet à la tête des vallées de la Cance, du Doux et de l'Érieux, c'est-à-dire en pleines Boutières : c'est ce que montrent et la lecture d'une carte topographique, et ces foires traditionnelles de Saint-Agrève et de Fay-le-Froid, dont l'emplacement n'avait certes pas été choisi au hasard.

Ce plateau était comme la *marche* du Velay et du Haut-Vivarais dont les produits agricoles avaient ainsi, comme débouchés, non seulement les villes du Rhône, mais aussi le marché central de la Loire supérieure, la ville du Puy (1).

Le Bas-Vivarais paraît, sous plus d'un rapport, avoir été moins favorisé que le Haut. Sur un espace plus que double, il nourrissait une population qu'un mémoire de 1768 évalue seulement à 135.000 habitants et que Ballainvilliers, vingt ans plus tard, porte avec exagération à 160.000.

Alors que la prospérité industrielle d'Annonay et la proximité de Lyon et de Saint-Étienne avaient élevé dans le Haut-Vivarais le prix moyen des journées, le Bas-Vivarais était resté plus longtemps stationnaire. Il y a cinq cents ans, le villenage et la main-morte y étaient la condition générale. Dans une enquête juridique faite en 1559, aux cours royales de Boucieu et de Villeneuve, les sujets de soixante barons se déclarent hommes-liges comme l'étaient leurs ancêtres, et taillables « une, deux, ou plusieurs fois par an, suivant leurs facultés et suivant la volonté de leurs maîtres (2) ».

(1) *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais*, par l'abbé Rouchier, t. I, p. 451.

(2) Monin, *loc. cit.*, t. IX, p. 389-390.

Ce n'est pas lentement et progressivement, comme dans la majeure partie de la France, que les paysans vivarais s'étaient dégagés du servage, mais par de brusques secousses : les guerres civiles et religieuses leur avaient fourni des occasions de révolte, mais en même temps avaient, pendant de longues années, multiplié leurs souffrances.

Le prix des journées avait peu varié et n'avait point haussé proportionnellement avec le prix des denrées. « Il est encore, dit Ballainvilliers, dans beaucoup d'endroits à sept et huit sous comme il y a cent ans. On paie des journées dans les temps les plus pressants, comme celui de la vendange, 10 à 12 sous pour les hommes et 5 sous pour les femmes (1). »

Inutile de dire que ces chiffres n'ont pas une valeur absolue et qu'en ce cas pas plus qu'en aucun autre, ils ne s'appliquent universellement à toute cette période que l'on est convenu d'appeler *l'Ancien Régime*, mais le contraste n'en demeure pas moins frappant avec le Haut-Vivarais : quelques exemples tirés du *livre de raison*, manuscrit, d'un propriétaire d'Annonay sous Louis XIV, le notaire Isaac Tourton, permettront de s'en rendre compte.

En 1689, le prix moyen d'une vache est de 16 livres, celui d'un mouton, 52 sols, et d'un porc 8 livres 6 sols. En 1690, le seigle se vend 20 sols la quarte (de 40 livres, à raison de 16 onces la livre), et monte en 1694 à 3, 4 et 5 livres ; en 1689, le vin se vend 7 livres 5 sols *l'asnée* ; en 1700, 5 livres 3 sols ; en 1694, les pommes de terre, qualifiées de truffes blanches, se vendent à la place de la Grenette, 25 sols la quarte ; les pois, les haricots, 3 livres 18 sols. Quant au prix de la viande : « J'ay, écrit notre auteur en 1706, j'ay fait

(1) De nombreux extraits de ce livre de raison ont été cités par M. Mazon, dans son ouvrage intitulé : *le Vivarais et le Velay*. Cf. notamment p. 67.

compte avec l'Agathe (c'est la bouchère) qui s'est trouvée m'avoir fourni, depuis le 7 novembre dernier, 69 livres 1/2 pesant en veau ou en mouton, revenant sur le pied de 2 sols 8 deniers la livre, à 9 livres, 5 sols, 4 deniers ; et 69 livres 1/2 pesant en bœuf, valant à raison de 1 sol 8 deniers, 5 livres 15 sols 10 deniers, et 5 sols en fricassée ; que nous avons réglé à 15 livres, 6 sols, quelques deniers. » En 1707, le mouton et le veau se vendront 11 liards la livre, le bœuf 7 liards.

Vers les mêmes dates, un valet est loué 23 livres par an ; une servante 17, mais les gages de celle-ci s'élèvent progressivement jusqu'à 24 ; un serviteur est payé 8 sols par jour et nourri ; un maître ouvrier 18 et chacun de ses compagnons 14.

Le même livre d'Isaac Tourton nous donnerait au besoin d'intéressants détails sur les conditions de la tenure des terres. « Ce 22 janvier 1689, écrit-il, j'ay baillé à Flori Chovet, de la Valette, à cultiver à mi-fruit mes vignes et terres de Lainier. Je fourniray les paisseaux et le fumier qui sera nécessaire à la vigne, lesquels il chariera, et il fournira les amerilles, lèvera à ses frais la récolte, sauf que je payerai une journée de gerbeur que ledit Chovet nourrira et la vendange sera charriée à communs frais, et pour ce qui regarde le blé ou autres grains qui se recueilleront dans ladite terre, ledit Chovet les moissonnera, charriera et battra, et la paille qui en proviendra sera de même partagée, parce que ledit Chovet fournira la moitié du fumier de ladite terre.

Il cultivera en bon père de fanille et n'y pourra mener aucun bétail, et il me rendra pour tournes 3 livres 17 sols, et parce qu'il y a des meuriers dans ladite terre, il laissera un pas où ils sont sans semer et les semences seront aussi fournies par moitié. »

Malgré les justes réserves qu'il convient d'apporter à l'affirmation trop entière de Baillainvilliers, il n'en reste

pas moins certain qu'une partie notable des habitants du Bas-Vivarais avait peine à gagner sa vie ; beaucoup devaient se contenter, au moins six mois sur douze, de châtaignes, de pommes de terre, de fruits et de laitage (1).

Les voies de communication rurale étaient nombreuses mais mal entretenues, à peu près inutiles pour de gros charrois. Presque tous les transports avaient lieu à dos de mulet : aussi leurs conducteurs formaient-ils une corporation des plus importantes sur laquelle il ne sera pas oiseux de donner quelques détails, si l'on veut avoir une idée à peu près complète des types ruraux de l'ancien Vivarais (2).

Il y avait en Vivarais deux sortes de muletiers : ceux qui portaient les vins du Bas-Vivarais et du Rivage (les bords du Rhône) sur les plateaux auvergnats, et ceux qui portaient la soie d'Aubenas à Saint-Etienne. Les premiers étaient de beaucoup les plus nombreux. Les muletiers n'étaient généralement ni du Vivarais, ni de l'Auvergne, mais de la zone montagneuse intermédiaire, entre les châtaigniers et les sapins, qui s'étend du Mézenc au Tanargue et du Tanargue au Mont Lozère.

Pour avoir droit au titre de muletier, il fallait être le maître d'une *couble*, c'est-à-dire posséder six mulets ou plus, équipés de toutes pièces.

« Le muletier, dit M. Mazon, à qui nous nous faisons un plaisir d'emprunter la pittoresque description que voici (3), était pour l'ordinaire une homme du plus beau type et du plus pur sang montagnard ; taille au-dessus de la moyenne, épaules larges, membrure vigoureuse, joues arrondies, teint empourpré, cheveux longs et incultes, démarche sérieuse et pesante, physionomie tout à la fois bonasse et rusée, verbe haut et voix souvent enrouée, manières un peu rudes et néanmoins, en somme, avenantes.

(1) *Ballainvilliers*, cité par Monin, t. IX, p. 390.

(2) *Les muletiers du Vivarais et Velay*, par A. Mazon.

(3) A. Mazon, *op. cit.*, p. 30.

Le muletier avait la tête en tout temps coiffée d'un bonnet de laine rouge écarlate, bonnet qu'il était d'usage de garder en quelque honorable compagnie que l'on fût, même à l'église. Sur ce bonnet, un lourd et vaste feutre, dont les larges rebords étaient abattus en forme de parasol en temps de soleil, de neige ou de pluie, et relevés en bicorne quand il s'agissait d'aller contre le vent.

Les muletiers portaient la queue de cheveux noués derrière le dos.

Ils avaient, comme les patrons du Rhône, les oreilles ornées de forts anneaux d'or, avec cette différence qu'une ancre pendait à ces anneaux, chez les patrons, et un fer à mulet chez les muletiers.

La cravate était rouge, et rouge aussi le gilet. La veste était celle des personnages marquants du haut pays, faite de cadis blanc, aux grands boutons de cuivre, assez ample et taillée à la matelot, présentant enfin une remarquable analogie avec la veste des Bretons.

La culotte, de cadis vert dit de boutique, était courte et collante. Les guêtres, de même étoffe mais de couleur blanche, étaient longues, richement boutonnées et retenues au pli du genou par des jarretières rouges ornées d'une boucle.

Les souliers étaient pesamment ferrés et munis chacun de trois oreillettes en cuir, tenant lieu de sous-pied, pour fixer les guêtres.

Une ceinture en laine, du rouge le plus éclatant, ceignait les reins d'un double et triple repli.

Dans la poche du gilet, la tasse d'argent, ciselée à la diable, dont le fond représentait presque toujours un bel écu de six francs, monnaie de France, avec une tête de Bourbon. Le nom du muletier était gravé sur la tasse.

Dans le gousset de la culotte, la montre avec la chaîne et ses pendeloques extérieures.

A la boutonnière, suspendu par une cordelière en cuir,

le couteau muni d'un poinçon d'argent, propre à percer les outres pour la dégustation du vin.

Enfin, le fouet à manche court, passé en demi-sautoir de l'épaule gauche à l'aisselle droite.

Voilà, dans son ensemble, le portrait du muletier avec son costume traditionnel. »

Les muletiers descendaient de la montagne, chargés de blé, de fèves, lentilles, pois et autres denrées qu'ils donnaient en échange pour du vin ou dont ils approvisionnaient les marchés vivarais.

Toutes ces transactions se faisaient par l'intermédiaire obligé du courtier.

Le droit de courtage appartenait aux seigneurs ou aux communautés. Dans ce dernier cas, il était ordinairement mis chaque année aux enchères. A Gravières, petite paroisse près des Vans, il produisait :

En 1594, 20 escus sol faisant 60 fr. du roy ;

En 1624, 300 livres ;

En 1651, 124 livres ;

En 1653, 200 livres ;

En 1665, 60 livres ;

En 1700, 120 livres ;

Le chiffre variait naturellement selon l'importance des récoltes.

La vigne et le mûrier étaient depuis longtemps les deux grandes passions du cultivateur vivarais (1).

Les données positives sur la culture de la vigne, en Vivarais, sont assez rares pendant la première partie du moyen âge. Mais, à partir du VIIIe et du IXe siècles, les vignobles figurent dans une foule de documents locaux. Ainsi, la charte des donations de l'église de Viviers, connue sous le

(1) Nous empruntons les renseignements qui suivent à l'intéressant travail de M. Mazon, déjà cité par nous : *Les muletiers du Vivarais et du Velay,* Lyon, 1888, p. 16 et suivantes.

nom de *Charta Vetus*, et le bref d'obédience des premiers chanoines de Viviers, deux documents qui relatent des faits généralement antérieurs au xe siècle, mentionnent de nombreux vignobles parmi les terres données à l'évêque. Un de ces vignobles, situé à Gras (près du Bourg-Saint-Andéol), est indiqué comme pouvant produire cent-quatre-vingt muids de vin. Les noms de *Vallis Vinaria* et de *Vinezacum*, qui s'y trouvent, témoignent aussi de l'antique renommée viticole du pays. Le cartulaire de Notre-Dame-du-Puy mentionne, de son côté, des vignes données dans le Vivarais à ce célèbre sanctuaire, notamment à Arlebosc, en 912. Enfin, le cartulaire de Saint-Chaffre nomme les localités, presque toutes situées en Vivarais, dont les obédienciers étaient chargés de fournir de vin la maison-mère. Ucel, près d'Aubenas, envoyait la provision d'un mois; Prunet, près de Largentière, un mois également; Thueitz, deux mois; Saint-Andéol-d'Escolen, sur l'Érieux, près des Ollières, trois mois, etc.

Les registres des notaires des régions d'Aubenas, Privas, Rechemaure, Largentière, les Vans et autres, indiquent aux xive et xve siècles, une telle quantité de terres cultivées en vignes, qu'on peut se demander si la production du vin en Vivarais n'était pas plus considérable alors qu'aujourd'hui, même avant le phylloxéra.

Le curieux extrait qui suit d'un manuscrit inédit de Jean Pélisson (1), le premier principal du collège de Tournon, peut donner une idée de la prospérité agricole de cette partie des bords du Rhône au xvie siècle et de la renommée dont

(1) Ce manuscrit qui n'a pas été imprimé et ne le sera probablement jamais, car la thèse en est aussi naïve que fabuleuse, est intitulé : *L'antiquité de la famille de Tournon*. L'original appartient à M. de Gallier, le savant président de la Société d'archéologie de la Drôme. Nous avons pris nos extraits sur une copie, plus ou moins modernisée, faite par Poncet, l'auteur des *Mémoires sur Annonay*. (Note de M. Mazon).

jouissaient dès lors les vignobles vivarais, les plus voisins de l'Ermitage et de Cornas (vers 1560) :

« Encore aujourd'hui vous iriez chez un paysan de Tournon, vous y seriez bien souvent mieux reçu que chez des bourgeois, et vous trouverez le plus souvent que le vigneron aura mis à part de quoi acquérir quelque bon fonds de terre et vigne, que n'aura pas l'artisan ni le bourgeois ; car il n'est fruit qu'il ne fasse sortir de ses terres et vignes ; et aux pays circonvoisins il ne se cueille point de vin si délicat ni friand qu'aux terroirs de Medves (Mauves) et de Tournon, ni qui soit plus renommé ; car il se porte à Rome et s'y vend presque autant qu'on veut; et les princes de la cour de France et le roi lui-même en achètent tous les ans; de quoi se fait beaucoup d'argent; car il est plus qu'incroyable qu'en divers endroits desdits vignobles de Tournon et de Medves, chaque homme de vigne rend un muid de vin quand il est bien fait et cultivé.

« Dont on donne communément aux vignerons les vignes à faire par telles conditions qu'ils fournissent tout à leurs propres dépens et avec ce payent toutes les contributions; et pour leur travail et dépens, ils ont la moitié de la vendange qu'ils font vendanger à leur dépens, et l'autre moitié est aux maîtres de la vigne, et le vigneron la fait porter à son tinal à ses dépens; et plusieurs des maîtres retiennent les sarments et toutes les amandes s'il y a plusieurs amandiers, et se partagent ensemble les autres fruits, comme figues, pêches, abricots, aubergines, grenades, pommes et poires de la Saint-Jean, cerises et griottes, et semblables fruits dont les vignerons font un grand argent, car ils sont les plus beaux et meilleurs, et mûrissent plus tôt qu'en Dauphiné et au pays bas, et on les porte à Lyon et au Puy, où ils se vendent au poids de l'or, si grande envie chacun a auxdites villes d'en avoir et s'en font des présents comme fruit nouveau. Les riches ont, outre leurs vignes, de beaux vergiers, et après qu'ils ont cueilli ce qu'ils ont voulu pour

eux, ils vendent auxdits vignerons ou laboureurs, ou bien aux *courtiers des montagnes* qui ne font jamais qu'aller et venir pour amener du vin ou du sel ou desdits fruits, et apportent beaucoup de blé, avoine, légumes et fromage desdites montagnes. Ainsi de toutes choses, les habitants de Medves faisaient beaucoup de l'argent. »

Des documents de la même époque nous montrent la région d'Annonay comme possédant alors un vignoble d'une véritable importance. En 1575, le sieur de la Barge, commandant des catholiques en Vivarais, après avoir vainement tenté d'empêcher tout commerce avec les Annonéens hérétiques et rebelles, eut l'idée de les punir en ruinant leurs vendanges.

Christophe de Gamon, dans son *Jardinet de poésie*, paru en 1600, met en scène la ville d'Annonay demandant au poète de célébrer

Ses côteaux, son *vignoble* et son marché fréquent.

Jacques de Serres, un Annonéen, qui fut évêque du Puy, de 1596 à 1621, fit venir des vignerons de son pays natal pour planter des vignes en Auvergne.

Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, donne une place d'honneur aux « excellents » vins blancs de Largentière, Montréal, Lambras (Vinezac), et aux « friands vins clérets » de Monssen-Giraud (près de la Villedieu), Bagnols (près d'Aps), Villeneuve-de-Berg et Tournon.

Un mémoire sur la production vinicole du Vivarais au commencement du siècle dernier (1) contient les données suivantes sur la qualité des vins du Vivarais :

« La qualité des vins du Vivarais est renommée. Ceux de la côte du Rhône ont surtout une réputation particulière et l'on sait qu'ils gagnent à l'exportation. Leurs qualités supérieures sont les vins d'Ardoix, de Limony, de *Chassaras*

(1) Bibliothèque Nationale, *Collection du Languedoc*, tome 23.

(probablement Séchéras), de Tournon, de Cornas, de Saint-Péray, de Casemale (près du Pouzin) et de Saint-Marcel. Dans l'intérieur du pays, on distingue les vins de Villeneuve-de-Berg, de Mirabel, de Cetras (près de Vogüé), de Saint-Privat et de Banne. »

Relativement à la quantité, le mémoire l'évalue à quinze ou vingt mille muids (le muid pesant 12 ou 1,500 livres) pour la partie méridionale, c'est-à-dire le Bas-Vivarais, et à dix ou quinze mille muids pour la partie septentrionale.

On calculait que, pour l'ensemble du Vivarais, la production du vin excédait la consommation locale des deux cinquièmes environ, et l'on considérait l'exportation de cet excédent comme compensant à peu près les deux cinquièmes de déficit que présentait la production des grains dans la contrée.

L'exportation de la partie méridionale se faisait uniquement au moyen des muletiers, dans la direction du Gévaudan, du Velay et jusqu'en Auvergne. Quant à la région bordant le Rhône, le fleuve lui offrant des moyens d'échange plus faciles que les routes des montagnes, c'est par bateaux qu'une partie au moins de ses vins s'exportait, surtout vers le nord. Il résulte du même document que les négociants de Bourgogne, qui achetaient les vins de la côte du Rhône, avaient déjà l'habitude de le mêler aux leurs, et qu'ils le débitaient à Paris.

Le Mémoire dit encore que la charge de vin de 400 livres se vendait 12 livres. Dans d'autres documents concernant le Forez, nous voyons que l'*asnée* de vin, c'est-à-dire la charge d'un âne, était de 200 livres, soit environ un hectolitre.

Le docteur Duret, dans sa réponse à un questionnaire de la préfecture de Privas sur la statistique de l'Ardèche en 1801, après avoir relevé l'ancienne importance du vignoble d'Annonay, dit que de nombreux chemins s'étant ouverts dans la partie méridionale du département, les côtes du

Rhône couvertes de bois ont toutes été changées en vignes et que cette concurrence, en rendant la culture de la vigne peu profitable à Annonay, a amené beaucoup de propriétaires à arracher leurs vignes.

La décadence du vignoble d'Annonay, s'explique encore par la qualité inférieure de ses produits. Les vignobles du Bas-Vivarais et des bords du Rhône étaient, au contraire, en prospérité croissante.

Si nous avons cité Olivier de Serres à propos de la culture de la vigne dans l'ancien Vivarais, à plus forte raison devons-nous rappeler le nom de ce grand homme maintenant qu'il nous faut parler de la soie, l'autre grande richesse agricole de la contrée. Ce n'est pas, — le langage même d'Olivier de Serres en fournit la preuve, — que l'éducation des vers et la culture du mûrier fussent totalement inconnues avant lui dans la région. Une tradition reçue à Saint-Chamond fait remonter au XIVe siècle les débuts de cette industrie; elle y aurait été introduite par un Gaïotti de Bologne. D'autre part, Virieu et La Valla se disputent l'honneur des premiers moulinages de soie et peut-être leurs prétentions respectives se peuvent-elles concilier. Les registres de Virieu constatent l'existence de trois frères Benay (deux à Virieu et l'autre à La Valla) pendant la seconde moitié du XIVe siècle. C'est leur père, Pierre Benay, un émigré bolognais qui aurait introduit à Virieu l'industrie de la soie. On trouve dans ces registres à la date de 1590 le baptême de Jean, fils d'Antoine Benay, fileur en soie (1).

La présence d'autres filateurs en soie est constatée à Viviers en 1610 et 1612. Mais la grande extension de cette industrie ne remonte qu'à l'ordonnance de 1670 par laquelle Colbert exemptait les ouvriers français et étrangers de toutes tailles, à la condition de travailler aux usines à soie des environs de Lyon et autres lieux, naturalisait les étrangers

(1) Mazon, *Voyage au mont Pilat*, p. 238.

au bout de six ans de travail dans ces ateliers, les dispensait de l'impôt du logement des gens de guerre, accordait aux mouliniers le droit de prendre l'eau des rivières, sous réserves des droits acquis, etc., etc.

Les premières fabriques de soie en Vivarais datent de cette époque. Jean Deydier, qui avait été un des élèves de Pierre Benay, lequel, dit-on, avait fondé ses premiers établissements près de Condrieu et à Fons près d'Aubenas (1), alla à Condrieu en 1671 étudier le mécanisme des moulins de Benay. Il alla ensuite à Neuville-sur-Saône étudier la filature établie par Lauro, un autre Italien. Jacques Deydier fonda une filature à Chomérac en 1675, puis une autre à Pont-d'Aubenas en 1676. Pierre Benay vint l'aider de ses conseils et de son expérience. Pierre Benay mourut en Vivarais et Jacques Deydier, dans une lettre écrite à son frère, en 1690, déplore la perte récente du compagnon de ses travaux.

La filature du Pont-d'Aubenas fonctionna dès 1676 et fut remplacée au siècle suivant par des établissements plus importants (2).

Quant à l'éducation des vers à soie, Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, en rattache l'introduction en France à l'expédition italienne de Charles VIII (1494).

On n'apprendra peut-être pas sans intérêt que la culture de la pomme de terre était déjà très répandue en Vivarais, avant que Parmentier l'eût généralisée en France. Olivier de Serres la désigne sous le nom de *cartoufle*, ce qui semble indiquer qu'elle a dû venir d'Allemagne par la Franche-Conté. Mais en général les gens du pays l'appellent *truffe blanche* ou *truffe rouge*. C'est ainsi que les curés de Saint-

(1) Turgan, dans *les Grandes usines de France*, dit que le sieur Benay, gratifié, pensionné et anobli par la France, fut pendu en effigie à Bologne comme traître à son pays.

(2) Manuscrit de Paul Deydier, du Pont-d'Aubenas.

Maurice-sous-Chalençon, de Saint-Michel de Chabrillanoux, de Saint-Etienne du Serre, de Saint-Péray, dans leurs réponses aux auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (1759-1762), signalent ces sortes de truffes parmi les principales productions de leurs paroisses et en marquent toute l'importance pour la nourriture du pauvre (1). Le curé de Saint-Front, sous le Mézenc, écrit en 1760 : « Beaucoup de truffoles ou pommes de terre; depuis nombre d'années, les truffoles ont sauvé la vie à nombre d'habitants, à cause de la disette de blé qui y arrive fort souvent. »

Enfin nous lisons dans le livre du notaire Tourton, antérieur de trois quarts de siècle, qu'à une époque de cherté (avril 1694), où la quarte de seigle était montée à 2 livres 12 sols, les truffes blanches, à Annonay, se vendaient de 22 à 25 sols, tandis que les châtaignes atteignirent 33 sols. Le mois suivant la quarte de seigle s'élevait à 4 livres 15 sols et celle de truffes blanches à 28 sols. En novembre 1696, Tourton partage sa récolte de truffes blanches avec son métayer. Il a pour sa part cinq setiers moins une quarte. Les pommes de terre ne se vendent plus alors que 5 sols la quarte. En 1701, une demi-quarte est vendue 3 sols 6 deniers. En 1704, la quarte de truffes blanches vaut 4 sols ; cette année-là Tourton permet à un paysan de faire des pommes de terre dans une de ses propriétés, « à condition qu'il rasera et mettra par quartelée trois charretées de fumier qu'il fournira, et toutes les truffes seront siennes. »

Le gros bétail n'était point avant 1789 pour les habitants du Vivarais une source de revenu égale à celle qu'il représente aujourd'hui. Ballainvilliers ne compte dans la plaine que 3.000 bœufs ou mules pour le labourage, 3,000 mauvais chevaux, mules ou ânes pour les transports. La race ovine prospérait dans les hauteurs, mais les dévastait ; les trou-

(1) Bibliothèque nationale. *Collection du Languedoc*, tomes 24, 25 et 26. Cf. Mazon, *Voyage au mont Pilat*, p. 81-84.

peaux de moutons sont évalués à 360 mille têtes. « On les nourrit pendant l'été dans les chaumes et dans les garrigues; pendant l'hiver, on serre avec soin le peu de foin et de paille qu'on recueille, mais surtout on fait provision de feuilles pendant l'automne. » Aux bêtes à laine, il faut ajouter 10.000 chèvres et 30.000 porcs (1). Tous ces chiffres, à l'exception de celui des moutons, ont singulièrement augmenté.

Le costume et le logement du paysan Vivarais d'autrefois comparés à ceux d'aujourd'hui suffiraient à montrer les progrès que l'aisance générale a dû faire.

Les hommes portaient une culotte courte appelée *brayo* et une espèce de guêtres appelées *boulouvarts*. Les garçons avaient une tunique ouverte ou boutonnée appelée *saiou*, de la saye des Gaulois. Celle des filles s'élargissait des reins jusqu'en bas. En été, les enfants étaient en chemise. Les hommes ne portaient qu'une camisole sans manches, les femmes qu'un corset, et les uns et les autres assistaient en cet état et les jambes nues aux offices du dimanche.

L'habitation n'était pas plus riche que le costume. Une cuisine, rarement accompagnée d'une petite chambre, formait toute l'habitation de la famille quelque nombreuse qu'elle fût. Les filles couchaient sur le plancher et les garçons dans le grenier à paille. Le mobilier consistait en un ou deux lits composés d'une paillasse posée sur des planches supportées par des bancs, des coffres en chêne ou sapin servant d'armoires, le pétrin servant de table à manger, des bancs, un seau, un chaudron, une marmite en cuivre, une poële à frire, quelques pots, plats et assiettes. Plus tard quelques familles eurent des *chalits* ou bois de lits, des armoires en noyer ou en sapin, et quelques chaises. Les plus riches eurent de la vaisselle en étain que l'on étalait à

(1) Monin, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. IX, p. 388.

l'endroit le plus apparent de la maison et dont on ne se servait que pour les festins.

Il y a cent ans, la faïence n'était pas connue dans les villages. Dans les cabarets on servait le vin dans des pots en terre grossière appelés *bichiés* et on le buvait dans des tasses d'étain appelées *gandolos*. Il n'y a pas encore cinquante ans que, dans les cabarets de village, on ne servait jamais que deux verres, quel que fût le nombre des buveurs à la même table ; chacun y buvait à son tour et n'eût été l'usage de trinquer, on n'aurait donné qu'un seul verre à chaque société.

Les maisons des bourgeois n'étaient guère moins étroites et enfumées que celles des paysans. Tel chroniqueur cite celles de l'avocat, du notaire et du chirurgien, qui ne se composaient que d'une cuisine et d'une chambre à coucher ; aussi leurs habitants tenaient-ils journellement les cabarets, comme les gens du peuple, et s'y grisaient de compagnie (1).

Le caractère moral d'une population change moins vite que ses habitudes matérielles encore qu'il en subisse grandement l'influence. Il n'est pas difficile de reconnaître l'Ardéchois de nos jours dans ce portrait que traçait l'intendant Basville de ses administrés. « On a toujours remarqué entre les habitants du Vivarais et ceux des Cévennes une différence de caractère très prononcée. Ceux des Cévennes sont légers, capables de toute impression, faciles à émouvoir ; mais ils rentrent facilement dans leurs devoirs. Tandis que les gens du Vivarais réfléchissent plus longtemps à ce qu'ils ont à faire ; mais quand ils ont pris parti, ils sont opiniâtres. C'est pourquoi les révoltés du Vivarais ont plus donné de peine pour être soumis que ceux des Cévennes. On remar-

(1) Voir pour tous ces détails, Mazon, *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, p. 310-313.

que que les uns et les autres sont naturellement portés poûr être bons guerriers (1). »

Moins bons lettrés, assurément, car de tout temps l'Ardéche s'est montré l'un des pays où les progrès de l'instruction primaire ont été les plus lents et les moins parfaits. Ce n'est guère qu'à partir du règne de Louis XIV qu'il nous est possible de suivre à l'aide de documents sûrs l'histoire des *petite écoles* du Vivarais (2).

A dater de cette époque, dans la plupart des paroisses de quelque importance, on trouve chaque année, sauf un certain nombre d'interruptions, une quittance jointe au rôle du collecteur comme pièce justificative d'un article de son compte ainsi libellé : « plus tant de livres à (un tel) pour avoir fait les petites escoles pendant cette année, imposition permise par les commissaires depuis (telle date). » Il est rare que cette quittance soit signée deux ans de suite du même nom, ce qui donne à penser que les « mestres et mestresses d'escole » de ce temps formaient une sorte de population nomade, desservant successivement les diverses régions du pays et ne tenant d'école dans chacune d'elles que pendant quelques mois. Ce sont toujours, sauf dans les principaux centres de la population, des laïques le plus souvent mariés. Les quittances écrites en entier de leur main dénotent en général une faible connaissance de la grammaire, mais il est juste d'ajouter que dans aucune classe de la société, l'orthographe n'était alors à la mode comme elle l'est de nos jours. Les salaires fixes que leur donnent les conseils de communauté varient entre 70 et 150 livres pour les instituteurs, 50 et 100 livres pour les institutrices. Des restes de comptabilité permettent d'évaluer

(1) *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais* M. A. Poncet, jeune, 1835, 2 vol. in 8°. (Extrait des *Mémoires de Basville,* p. 31).

(2) Nous empruntons les renseignements qui suivent au dictionnaire pédagogique de M. Buisson, article *Ardèche.*

« l'écolage » payé par les parents à une somme égale à celle du traitement fixe. Il n'y a nulle part de maison spécialement affectée aux écoles ; chaque année on loue une chambre, quelquefois une petite maison pour y tenir l'école. Quand le maître n'est pas marié, il vit le plus souvent à tour de rôle chez les parents de chaque élève. Les écoles permanentes ne se trouvaient que dans les villes et les bourgs ; elles étaient presque toutes dirigées par des congrégations ; il y avait des écoles de garçons, gratuites : à Privas, au Bourg-Saint-Andéol, aux Vans, tenues par les Frères des écoles chrétiennes, à Joyeuse, tenue par un Frère oratorien, à Aubenas, une école payante, dont les maîtres étaient nommés par les conseils.

Les sœurs de Saint-Benoist, à Aubenas, les Ursulines, au Bourg-Saint-Andéol, les Sœurs Noires, aux Vans, d'autres sœurs à Joyeuse, avaient ouvert des écoles gratuites de filles ; Annonay, Aubenas, Tournon, Boucieu possédaient des pensionnats de filles ; l'éducation y était confiée aux Sœurs de Paris, aux Religieuses de Notre-Dame, aux Sœurs de Saint-Joseph et aux Ursulines. Enfin le Vivarais comptait, avant la Révolution, cinq collèges dont la population scolaire montait en 1789 à 772 élèves.

D'après les registres des municipalités, par le nombre des conjoints qui n'ont pu signer leur acte de mariage dans les vingt années antérieures à 1789, il est facile de constater l'énorme proportion des illettrés : pour les hommes 64 sur 100, pour les femmes 87 sur 100 ! La situation ne s'est améliorée que bien récemment : en 1832, le nombre des conscrits illettrés était encore de 64 pour 100 !

Convient-il donc de porter dans l'ensemble un jugement sévère sur l'état ancien des populations vivaraises ?

Arthur Young, qui a traversé le pays de Pradelles à Viviers, en ressentit d'abord une impression fâcheuse. Mais à mesure qu'il s'avance, il se laisse prendre par la grandeur des sites, l'originale variété des productions, le

vivant souvenir de l'illustre auteur du *Ménage des champs*. Il écrit à la date du 19 août 1789 : « Les forêts de pins sont très grandes près de Thueyts ; il y a des scieries, une roue d'engrenage qui, poussant les pièces de bois, dispense d'employer un homme à cette besogne; c'est un grand progrès sur ce qui se fait aux Pyrénées. Magnifique route neuve sur le versant d'immenses montagnes de granit : des châtaigniers se voient partout, étendant une verdure luxuriante sur ces roches nues où il n'y a pas de terre. On sait que ce bel arbre aime les sols volcaniques; il y en a de remarquables; j'en mesurai un de quinze pieds de circonférence à cinq pieds du sol; beaucoup ont de neuf à dix pieds, avec une hauteur de cinquante à soixante pieds. A Mayres, la belle route fait place à une autre route presque naturelle, qui traverse le rocher pendant quelques milles; mais elle reprend environ un demi-mille avant Thueyts; elle égale tout ce qu'on peut voir. Formée de matériaux volcaniques, elle a quarante pieds de largeur, sans un caillou; c'est une surface de niveau cimentée par la nature. On m'assure qu'un espace de 1,800 toises, soit 2 milles 1/2, avait coûté 180,000 livres. Les mûriers font ici leur apparition. » Le marquis de Deblon fit voir au voyageur une petite pièce de terre qui, par la soie seule, donnait chaque année 120 livres. M. de Boissière, avocat général au parlement de Grenoble, le conduisit à la terre du Pradel. « Je contemplais, écrit Young, la demeure du père de l'agriculture française,... avec cette vénération que ceux-là sentent seuls qui se sont adonnés à quelques recherches particulières, et dont ils savourent en de tels moments les plus exquises jouissances... Il y a trop longtemps qu'il est mort pour se faire une idée de ce que devait être la ferme. La plus grande partie se trouve sur un sol calcaire; il y a près du château un grand bois de chênes, beaucoup de vignes et des mûriers en abondance, dont quelques-uns sont assez vieux

pour avoir été plantés de la main vénérable de l'homme de génie qui a rendu ce sol classique. »

La vérité est que le Vivarais, comme tout autre pays, a connu sous la vieille monarchie de bons et de mauvais moments. Trois époques particulièrement sombres ont été celle des *routiers* au XIVe et au XVe siècles, des guerres de religion au XVIe, des *Camisards* au XVIIe. Surtout il a éprouvé ces terribles alternatives de misère et de famine, qu'avant les progrès de la liberté du commerce une seule année de mauvaises récoltes infligeait à des populations entières. Et de telles années revenaient souvent entraînant avec tous leurs maux de prodigieuses oscillations dans le prix des denrées.

En 1586, on cite un grand nombre de personnes jusque-là aisées réduites à l'aumône ; à Annonay, le setier de froment se vendit 24 à 25 livres, le setier d'orge 13 à 14, celui d'avoine 6 à 7. Le gros pain noir valait la somme alors considérable de 2 sous 9 deniers la livre, le pain blanc 4 sous. Encore n'en trouvait-on guère ; on fabriqua une sorte de pain de fougère, où entraient, avec quelques poignées de farine, d'orge, d'avoine et de son, du marc et des pépins de raisin séchés au four, des coquilles de noix et d'amandes, de l'écorce de pin, voire même des débris de tuiles pilées. La peste ne manqua pas de décimer les habitants ainsi nourris ; la ville de Pradelles dans la haute montagne fut à ce point abandonnée que les gens chargés de la désinfecter prirent le parti d'y mettre le feu.

En 1592, le vin coûta 13 livres la saumée, 10 livres de plus que les années précédentes. En janvier 1593, le seigle fut vendu à Annonay 10 livres et 24 en mars, pour tomber à 4 livres dès le mois de juin, et à 10 sous la quarte l'année suivante. En 1597, le setier de blé fut évalué à 10 livres et se réduisit à 2 les années suivantes.

Passons deux siècles, nous retrouvons les mêmes alterna-

tives. En 1777, le vin est à 22 livres la saumée quoique aux vendanges précédentes il n'eût valu que 8 livres. En 1793, conformément à la loi du *maximum*, le prix des denrées fut fixé en assignats par le conseil municipal d'Annonay, savoir : le froment, 4 livres 12 sous la quarte ; le méteil, 3 livres 18 sous ; le seigle, 3 livres 2 sous ; le foin, 5 livres le quintal, la paille, 2 livres 10 sous ; le sel, une livre 6 sous. Suivant délibération du 28 octobre 1793, il fut statué qu'il serait délivré une quarte de blé par semaine à chaque famille composée de cinq personnes, y compris les ouvriers ou ouvrières au service du chef de famille ; il fut aussi ordonné aux marchands épiciers de tenir un livre-brouillard, sur lequel ils inscriraient les noms des particuliers auxquels ils livreraient des denrées, « afin qu'on pût connaître ceux qui faisaient de trop fortes provisions (1). »

De telles incertitudes et de telles inégalités qui dénotent l'un des vices principaux du régime économique d'autrefois rendent aussi bien difficile à l'historien de prononcer un jugement absolu sur une période d'une longue durée. Il nous semble cependant qu'il ne dépassera pas les limites de son droit en souscrivant à cette appréciation que portaient sur leur pays, en 1788, les représentants des trois ordres du Vivarais : « L'industrie et le travail, portés au plus haut degré, disaient-ils dans leur arrêté du 27 octobre, ont vaincu l'ingratitude du sol et triomphé en plusieurs lieux de l'âpreté du climat ; le Vivarais a contribué dans une très forte proportion aux charges de l'État (2). » Rien n'est plus vrai ; les habitants du Vivarais, grâce à un labeur acharné, ont pour une grande part fait leur pays ; c'est là leur titre d'honneur dans le passé. A la veille de la Révolution ils se montraient tous également dévoués aux intérêts de leur

(1) *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, t. II, ch. xv.

(2) Vaschalde ; *Le Vivarais aux États-Généraux de 1789*.

patrie ; le Clergé et la Noblesse avaient adhéré au principe de l'égalité devant l'impôt. Le siècle qui allait se dérouler devait apporter au nouveau département une ère de prospérité que la crise douloureuse des dernières années n'a pas définitivement interrompue.

Henri BAUDRILLART.

(La fin à la prochaine livraison.)

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE L'ARDÈCHE [1]
(VIVARAIS).

II

ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL

Les populations de l'Ardèche présentent tout naturellement des différences presque aussi tranchées que la nature du sol sur lequel elles vivent et le caractère des paysages qui leur servent de cadre. Celles de la plaine sont mêlées et ne se distinguent point par des traits aussi saillants que celles de la montagne, restées longtemps isolées et fidèles à elles-mêmes.

« Quand on arrive sur le plateau du Béage, » dit l'éminent écrivain qu'on ne saurait s'empêcher de citer souvent à propos du Vivarais, « les figures des gens que l'on rencontre n'ont plus rien de commun avec celles des habitants de la plaine; uniformément pareilles, elles frappent par je ne sais quoi de lourd et d'inachevé, surtout chez les femmes. Sous le petit chapeau de feutre noir des dentellières du Puy, on dirait que toutes ces faces rondes, placides, ont été découpées d'un même tour de compas dans une même pièce de chair rouge. Dans l'épaisseur des larges crânes, la

(1) V. plus haut, p. 201.

1893

pensée bat d'un rythme très lent, l'excitation quotidienne du journal ne l'a pas encore activée. Des idées rares, chétives, s'y enracinent fortement comme les hêtres rabougris clairsemés sur ces tables de lave. Beaucoup de montagnards n'ont jamais dépassé le rayon de quelques kilomètres où ils promènent leurs troupeaux; aller plus loin, c'est pour eux quitter « le pays, » une grosse et difficile affaire. Qu'ils apportent peu d'images et de sentiments dans le petit cimetière du Béage, quand leurs cerveaux viennent s'y vider!

« Au siècle dernier, ces gens de hauts lieux vivaient encore dans un état de sauvagerie redoutable; un aide de Cassini, envoyé au Mézenc pour y relever la carte, fut mis en pièces par les habitants du village des Estables. Je me souviens des Pagels, — c'est le nom local des montagnards, — qui descendaient dans la vallée du Rhône, quand j'étais enfant, pour louer leurs bras au temps des foins et de la moisson. On était à la fin du second Empire, et les plus vieux d'entre eux ne savaient pas répondre quand on leur demandait qui régnait sur la France; ils refusaient obstinément les paiements en billets de banque; ils n'avaient pas repris confiance dans le papier depuis la dépréciation de 1848.

« Aujourd'hui, les Pagels ont plus de communication avec le monde. Leurs mœurs sont douces et honnêtes. Ils font bon accueil à l'étranger, mais avec une nuance de réserve. Attachés aux vieilles coutumes, graves et peu expansifs, comme tous les gens pauvres qui vivent sous le plein ciel, les querelles religieuses d'autrefois, les querelles politiques de nos jours ne montèrent guère jusqu'à eux (1) ».

Mais, quelles que soient les différences locales, de l'avis unanime, les populations de l'Ardèche doivent être comptées

(1) E. M. de Vogüé, *Revue des Deux-Mondes*, 1892, article cité.

parmi les meilleures de notre France. Elles sont intelligentes, sensées, honnêtes, laborieuses, économes, persévérantes, énergiques, présentant tout un ensemble de qualités solides qui ne se laisse point facilement entamer. Un observateur ingénieux compare l'édifice moral du paysan ardéchois à ces étages de terrasses indestructibles, œuvre patiente d'une longue suite de générations, qui consolident et soutiennent le sol des hautes collines vivaraises. Bien que les caractères soient plus violents dans la montagne que dans la plaine, les crimes sont fort rares et les délits eux-mêmes ne sortent guère de la catégorie de ces petits délits ruraux imputables à tous les paysans du monde. Le cultivateur ardéchois est indépendant, fier et même assez susceptible; à la différence du Lozerot par exemple, il n'est pas quémandeur et sait bravement supporter la misère. Très sobre, il s'est résigné sans mot dire à boire de l'eau lorsque le phylloxéra eût ruiné ses vignes. Depuis quelques années seulement, l'alcoolisme a fait un certain nombre de victimes aux environs des villes ou des manufactures; dans les villages il est fort rare de rencontrer un ivrogne. L'état de la famille est en général excellent; il faut, pour que la femme mette ses enfants en nourrice qu'elle y soit forcée par la maladie. Elle vit à la maison, tout entière aux soins du ménage ou à l'éducation des vers à soie; elle travaille peu aux champs, sauf au moment de la rentrée des récoltes; elle ne sort guère que pour aller vendre les produits au marché ou faire les emplettes nécessaires; d'ailleurs elle a part à toutes les affaires et les dirige même quelquefois. Les enfants sont soumis et obéissants; ils secourent volontiers leurs parents âgés ou infirmes. La proportion des naissances illégitimes est inférieure à 2 pour 100 et elle serait encore moindre si les manufactures d'Annonay et les ateliers de moulinage de la soie n'exerçaient leur fâcheuse influence sur toute la région qui les avoisinent. Là, les filles de campagne vont travailler à plusieurs kilomètres

de la maison paternelle ; elles couchent toute la semaine à l'atelier ; elles en sortent le samedi soir et y reviennent le dimanche soir. Ces séjours à l'atelier et ces trajets loin de toute surveillance sont l'occasion de presque toutes les chutes.

Enfin, il est à noter que, malgré la guerre engagée par l'administration contre les influences locales traditionnelles, l'Ardéchois a conservé le respect de toutes celles qui s'exercent d'une façon paternelle et légitime (1).

Au témoignage de presque toutes les personnes que nous avons consultées, cette supériorité morale des habitants de l'Ardèche est due à la force de leurs convictions religieuses. Après un siècle de luttes et de dévastations, les guerres de religion ont laissé le pays partagé entre catholiques et protestants, dans une proportion qui est aujourd'hui de 45,000 protestants contre 340,000 catholiques (2). Il est certain qu'ici comme dans la Lozère cet élément d'émulation a contribué à la fidélité plus complète qu'ailleurs des populations aux croyances et aux pratiques de leurs pères. Le clergé exerce une très grande influence surtout dans la région montagneuse du département, ce qui surprendra d'autant moins qu'en Vivarais les partis politiques vivent encore à présent de l'héritage des guerres religieuses du XVIe siècle (3).

(1) Nous en avons eu la preuve en plus d'un cas, très particulièrement dans le canton des Vans, auprès du vénérable M. de Malbos.

(2) Un seul département, le Gard, a une population protestante supérieure à celle de l'Ardèche.

(3) « C'est un phénomène bien curieux, dirons-nous avec M. de Vogüé, que le recrutement du monde clérical sur le faîte des Cévennes. Quelques cantons limitrophes, dans l'Ardèche, la Haute-Loire et la Lozère, fournissent à eux seuls, aux clergés régulier et séculier, un contingent supérieur à celui de certaines provinces de France qui comptent plusieurs départements très peuplés. Les familles nombreuses, — elles le sont presque toutes dans la montagne, — envoient de bonne heure une partie de leurs

S'il subsiste dans l'Ardèche une foule de croyances niaises et sans fondement, surtout chez les vieillards, il n'y a guère de superstitions proprement dites ; en tous cas aucune n'est dangereuse. Certains paysans s'imaginent encore que les médecins attachent un grand prix à la *graisse de chrétien*, et, il n'y a pas longtemps, dès qu'un mort d'un certain embonpoint avait été enterré, les parents et amis montaient la garde pendant la nuit au cimetière avec leurs fusils, prêts à tirer sur tout mécréant qui aurait osé venir le déterrer. C'est ce que firent notamment les habitants de Gravières, en mars 1820, lors de la mort du curé Meyrueitz, qui était, parait-il, d'une belle corpulence (1).

On croit aussi dans quelques campagnes que les enfants posthumes ont le don de guérir de la fièvre et de la jaunisse. Il suffit pour être guéri de se présenter à leur porte, de leur demander l'aumône et de manger séance tenante le morceau de pain qu'ils vous offrent. Les maladies des jeunes enfants sont encore assez souvent imputées aux morts qui les tourmentent, alors on fait des neuvaines pour la délivrance des âmes du Purgatoire. Reste enfin la croyance au *mauvais œil*, cause de bien des maux pour les bestiaux ; le don d'une poignée de sel au premier mendiant qui passe peut heureusement conjurer le sort.

Tout cela, nous le répétons, tend à disparaître.

On peut en dire autant de la plupart des usages locaux.

Le carnaval lui-même n'existe plus; chacun reste chez

garçons et de leurs filles au Puy, capitale ecclésiastique de la région. Ces enfants sont répartis dans les noviciats, séminaires, couvents, qui font du Puy une petite Rome montagnarde. On montre le latin aux garçons les mieux doués, on les prépare à la prêtrise ; les autres sont versés aux Frères de la doctrine chrétienne. Les filles prennent le voile chez les Sœurs de Charité ou entrent dans les congrégations de Béates, si multipliées sur le sol du Velay. »

(1) Mazon, *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, p. 212.

soi et travaille comme à l'ordinaire. Quelques réunions de famille la veille de Noël et le lundi de Pâques; les fêtes professionnelles de Saint-Éloi, de Saint-Crépin, etc., ne sortent pas du cadre accoutumé. A peine signale-t-on, au Bourg-Saint-Andéol, l'usage des chants religieux pendant la semaine qui précède l'Assomption, devant les nombreuses statues de la Vierge placées au coin des rues; ou bien encore les jeux de lutteurs à Orange, à Caderousse et à La Palud, qui ne rappellent que de loin les violents et dangereux combats à coups de pierre, grande distraction des jeunes gens de la contrée jusqu'en ce siècle-ci (1). Les noces mêmes se célèbrent sans éclat et sans bruit. Seul le culte des morts a conservé sa pompe traditionnelle; les pauvres comme les riches tiennent à rendre à ceux qu'ils ont perdu les plus grands honneurs; chaque famille veut avoir sa concession au cimetière, et, le *Jour des Morts*, toutes les tombes sont soigneusement ornées.

L'instruction primaire, on l'a vu, n'a jamais été dans l'Ardèche au niveau de la culture morale. Nous avons signalé le grand nombre des illettrés à la veille de 1789; il ne fit que s'accroître pendant la Révolution, tant à cause des événements généraux que des tendances du nouvel enseignement. Nous lisons dans le *Rapport de l'Administration départementale de l'an VI :* « On avait demandé à toutes les administrations municipales de transmettre leurs vues et leurs observations sur la quantité d'écoles dont leurs cantons étaient susceptibles, sur leur emplacement et l'état de situation de celles qui devaient être conservées. Un très petit nombre ont répondu à cette invitation. Les préjugés religieux paralysent le zèle des municipalités dans tout ce qui tient aux institutions républicaines; et pendant qu'on se plaint du défaut d'instruction, on se refuse à tous

(1) Docteur Francus (Mazon). *Voyage au Bourg-Saint-Andéol*, pp. 136 et 196.

les moyens de la faire prospérer. On s'obstine à ne pas envoyer les enfants chez les instituteurs qui se conforment aux lois; et l'insuffisance de leur salaire produit par le petit nombre d'élèves fait que ces instituteurs se livrent à d'autres occupations pour se ménager une subsistance que l'enseignement ne peut leur donner. »

Pour recruter le corps enseignant, la Convention avait établi, en l'an IV, des jurys de l'instruction publique composés de trois membres siégeant au chef-lieu de district. Ces jurys délivrèrent le diplôme à un assez grand nombre d'anciens instituteurs, « après les avoir fait lire, écrire devant eux ». Le rapport de l'administration départementale de l'an XI constate « que l'instruction est comme nulle », particulièrement depuis la Révolution. « On gémit », y est-il dit, « de voir dans les communes les plus considérables, l'enfance livrée, en général, à l'ineptie de maîtres d'écoles dont la presque totalité n'entend rien aux premiers éléments de la langue française. Aussi n'y est-elle parlée, dans les villes, surtout dans la partie méridionale du département, que par un petit nombre de personnes qui tiennent à la classe aisée, et, dans les campagnes, les ministres du culte sont obligés de faire le prône, comme les juges d'interroger les parties et les témoins, dans l'idiome du pays. Cette ignorance de la langue ne nuit pas seulement aux succès des institutions nouvelles; elle paralyse encore tout moyen d'instruction par la dissémination des bons livres et des avis de l'autorité. C'est à ces instituteurs que, dans beaucoup de communes, on est forcé de confier la rédaction des actes municipaux. C'est sur eux que repose la civilisation d'une grande partie de l'Ardèche, parce que l'insuffisance des ressources et le besoin de se livrer de bonne heure aux travaux de l'agriculture y réduisent tout enseignement à celui des écoles primaires. C'est donc peu d'avoir prescrit le mode de leur organisation si on ne prend des mesures pour en former les instituteurs. » On avait déjà

proposé l'établissement d'une école normale d'instituteurs à Tournon, en l'an VII, mais elle ne fut fondée que trente-cinq ans plus tard. Les mesures réparatrices prises dans ces premières années, furent : la création d'une école centrale (à Tournon, germinal an VII); la réouverture des anciens collèges sous le nom d'écoles secondaires; la création de plusieurs autres écoles secondaires et de plusieurs pensionnats, la plupart confiés à des congrégations, et qui atteignent leur apogée vers 1806 pour décliner rapidement jusqu'à la fin de l'Empire. A partir de la Restauration, la situation s'améliore, comme on en pourra juger par le tableau suivant dressé sur des documents officiels.

Années	Population	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Proportion probable d'illettrés
1807	290.801	120	4.800	87 0/0
1822	303.761	415	14.857	65
1837	353.752	477	19.194	27
1843	364.416	596	24.083	27
1851	386.539	715	33.501	33
1863	388.529	777	42.886	23
1867	387.074	806	44.668	20
1872	380.277	848	50.223	14
1876	384 378	388	54.616	?

Le conseil général du département de l'Ardèche, à toutes les époques, a contribué, dans la mesure que lui laissent les faibles ressources du département, à améliorer l'instruction, dont le budget, après avoir été en 1837 de 26,950 fr. 96, et avoir passé en 1857 par 30,930 fr. 54, atteignait, en 1877, 77,814 fr. 32.

Avant l'application de la dernière loi scolaire, on comptait, dans l'Ardèche, 770 écoles publiques dont 390 laïques et 380 congréganistes. « Pendant que le nombre des élèves congréganistes, » dit le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson, « est de plus en plus grand depuis 1843, au

point d'avoir triplé pour les garçons et presque doublé pour les filles, nous constatons avec surprise que depuis la même époque, celui des écoles laïques n'a pas sensiblement varié ; pendant trente-cinq ans environ il est demeuré stationnaire. » Les résultats des concours et des examens donnaient d'ailleurs une grande supériorité aux écoles congréganistes. La moitié des garçons et les trois quarts des filles leur étaient confiés (1).

C'est assez dire à quel point la loi de 1886 a blessé les sentiments de la population ardéchoise (2).

Longtemps l'instruction agricole a été presque nulle dans le Vivarais, mais depuis quelques années elle a accompli de sérieux et rapides progrès, surtout en ce qui concerne la sériciculture.

A la routine traditionnelle, souvent erronée, se sont substituées des méthodes scientifiques et rationnelles. Ce résultat est dû : 1° à l'initiative de l'*État*, — création d'inspections, de conférences, de concours, de magnaneries modèles, notamment celle d'Aubenas, créée en 1881, et remarquablement dirigée par M. P. Durier ; 2° à l'initiative privée qui prend les formes suivantes : *Syndicats des filatures et moulinîers d'Aubenas et de Valence*, leçons de grainage cellulaire, distribution gratuite de semences pures, hivernage gratuit des graines confectionnées par les propriétaires ; 3° enfin, à l'*intervention des fabricants de graines*, dont les inspections et les conseils ont grandement contribué à réformer les erreurs et à propager les soins hygiéniques et sanitaires aujourd'hui passés dans la région à l'état d'usage général.

(1) Les renseignements qui précèdent sont empruntés au *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson. Article *Ardèche*.

(2) Voir à ce sujet la conclusion des articles de M. de Vogüé que nous avons cités ; tous les renseignements recueillis par nous la corroborent.

Les progrès dus à la propagation des méthodes perfectionnées sont attestés par les chiffres suivants : l'once de 25 grammes produisait en moyenne, en 1869-1870, 15 kilos de petits cocons verts d'un rendement de 14 kilos pour 1 de soie. Elle produit aujourd'hui en moyenne 34 kilos 70 de beaux cocons jaunes de France d'un rendement de 11 kilos pour 1 de soie.

Des progrès analogues se sont plus récemment accomplis dans l'ensemble des cultures et notamment dans celle de la vigne sous l'impulsion des syndicats agricoles et des écoles de greffage (1). De nombreux succès déjà acquis permettent les plus belles espérances.

Le paysan est lent à comprendre et dur à secouer la routine, mais, une fois dans la voie du progrès, il est persévérant et tenace. La seule chose à craindre pour lui, dans l'Ardèche comme ailleurs, c'est que la préoccupation dominante du bien-être matériel, favorisée par le scepticisme moral qu'augmentent tant de révolutions et tant de changements, ne finisse par tuer chez lui ces idées plus hautes et plus nobles qui ne sont pas seulement l'honneur mais qui sont aussi la sauvegarde de l'humanité (2).

(1) Il existe à Tournon, deux syndicats agricoles et une section de la Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture ; à Aubenas, deux sociétés agricoles qui rayonnent dans tout le département ; dans chaque principal centre, il y a un comité chargé des achats ou des ventes des produits agricoles des membres du syndicat ; signalons aussi dans le canton des Vans (Largentière) le syndicat agricole de Berrias qui, fondé en 1888, comptait déjà, en 1889, 150 membres, petits cultivateurs, et distribuait en un an 24.000 kilogs de tourteaux.

(2) Sur cette transformation déjà commencée du paysan vivarais, lire Vogüé, *Revue des Deux-Mondes*, 1892, 2e semestre p. 926, 927.

Si l'on veut comprendre comment le paysan vivarais s'est transformé depuis cent ans, il faut lire l'opuscule d'un habitant de Largentière, intitulé *Mon canton*. Cette monographie déncte chez celui qui l'a écrite une rare sagacité dans l'observation. Il étudie la rupture progressive du fais-

III

FERTILITÉ DU SOL. — PRODUCTIONS. — SÉRICICULTURE.

L'Ardèche réunissant sur un petit espace les terrains, les altitudes et les climats les plus divers, peut être considérée, au point de vue botanique, comme un abrégé de la France entière. A Viviers et au Bourg-Saint-Andéol, c'est la végétation provençale avec les lauriers-roses en pleine terre, s'entre-mêlant à la zone de la vigne et du mûrier ; c'est aussi le royaume des labiées odorantes que butinent les abeilles sur les *Gras* (causses vivarais) pour en former un miel exquis. Puis vient la région des châtaigniers, qui correspond à l'altitude préférée des crucifères et des ombellifères, avec une température moyenne de zéro en hiver et de 15° en été. Ce grand amphithéâtre végétal est couronné par les bois de hêtres et de sapins, que domine encore la région des saxifrages et des mousses, avec les grands pâturages qui vont jusqu'au sommet du Mézenc, où commencent les plantes alpines (1).

Mais, nous l'avons dit, la grande division du Vivarais, au

ceau de croyances qui constituait jadis l'aire morale de ce paysan : Dieu, le roi, le pays. Il montre l'émiettement et l'incertitude croissante des consciences, à mesure que la société se fractionnait en trois groupes : les hommes qui aimaient le pays sans Dieu et le roi ; ceux qui aimaient le roi sans le pays ; ceux qui aimaient Dieu sans le pays et le roi. — « Tiraillé par toutes ces affirmations contradictoires qui bouleversaient son sens moral, le paysan ne crut bientôt plus à rien en politique. Il resta cependant religieux et monarchiste mais par besoin de sécurité personnelle : l'instinct de conservation lui faisait comprendre que le désordre serait là où ne se trouveraient plus ni chef spirituel, ni chef temporel. Il y avait un roi, son curé n'était pas persécuté ; il vécut tranquille pendant un demi-siècle devenant sceptique sans le savoir, pratiquant la chose sans connaître le mot, et n'ayant qu'un objectif, l'augmentation de son bien-être matériel, de l'étendue de ses jouissances. »

(1) Mazon. *Voyage au Mont-Pilat*, p. 193-194.

point de vue de la répartition des produits agricoles, comme sous le rapport de la géographie physique, est celle du Haut et du Bas Vivarais. Jetons un rapide coup d'œil sur les divers arrondissements qui constituent ces deux régions pour insister davantage sur la sériciculture, qui est vraiment le trait original de l'agriculture ardéchoise.

L'arrondissement de Tournon, qu'a formé le Haut-Vivarais, a été beaucoup moins éprouvé que les autres par les fléaux qui ont appauvri tout le reste du département.

Très grande dans la vallée du Rhône, la fertilité est moyenne sur les plateaux qui la dominent, et devient très faible sur les pentes des collines par suite du ravinement qui entraîne l'humus. Les procédés de la culture ne sont pas encore très avancés ; la fumure manque en général malgré un bétail assez nombreux ; les habitants commencent seulement à faire usage des engrais chimiques. Si le froment est produit avec une certaine abondance dans les vallées du Rhône et sur les plateaux, le seigle est sur la montagne presque l'unique céréale. Ajoutons un peu d'avoine de printemps qui ne donne en général qu'une faible récolte à cause des sécheresses auxquelles cet arrondissement est exposé. La moyenne de rendement des céréales varie entre 15 et 17 hectolitres suivant les cantons. La prairie naturelle qui fournit à peu près seule la nourriture du bétail occupe une place importante. Le gazonnement est facile et dure longtemps, fertilisé par la descente des terres vers les parties inférieures, où sont toujours situées les prairies naturelles, dont le rendement varie de 3 à 4,000 kilos, en deux coupes, quand la saison n'est pas trop sèche. Le trèfle et la luzerne sont cultivés partout (1).

Le nombre des bœufs est fort restreint, eu égard à celui

(1) Les cultures fourragères occupent dans toute l'Ardèche près de 72.000 hectares qui rapportent de 180 à 200 francs l'hectare.

des vaches, car le petit cultivateur se sert de ses vaches, non seulement pour leur lait, mais aussi pour le travail du domaine.

Les vignobles du Rhône ont eu comme tous les autres à souffrir du phylloxéra, mais ils continuent pourtant à donner en une quantité relativement abondante des produits qui n'ont pas cessé d'être recherchés.

Enfin et surtout, les richesses industrielles accumulées à Annonay, contribuent à l'aisance générale. La mégisserie y occupe 2.000 ouvriers, répartis entre 88 établissements, qui transforment annuellement en peaux blanches et souples huit millions de peaux brutes, d'une valeur totale de 25 à 30 millions de francs, employées par les fabriques de gants de Paris, de Grenoble, de Niort, de Milan, du Mans, de Chaumont et de Lunéville. Toutes les peaux de chevreaux de l'Ardèche et des pays voisins reçoivent leurs apprêts à Annonay. Vers le mois d'avril ou de mai, ces peaux apportées de la montagne affluent sur le marché d'Aubenas, où elles sont vendues, et de là transportées à Annonay. Il est inutile de faire remarquer l'importance d'un pareil débouché pour les éleveurs ardéchois. Ajoutons que les mégissiers d'Annonay emploient chaque année 10 à 12 millions de jaunes d'œuf pour la préparation des peaux.

Les arrondissements de Privas et de Largentière répondent au Bas-Vivarais. Dans l'un et dans l'autre, la nature des terrains varie beaucoup. Le premier présente à l'est les hauts plateaux du Mézenc, au climat et aux mœurs également rudes, mais où l'aisance ne manque pas tout à fait, grâce à l'élevage du bétail, dont la vente fournit des revenus assez réguliers quoique médiocres. Au midi, s'étendent les montagnes volcaniques du Coiron avec leur climat tempéré et leurs beaux pâturages. Au nord, les vallées resserrées et fertiles qui vont s'enfoncer entre les hauteurs des Bouttières, comportent des cultures de toutes sortes. Il en est de même des vallées calcaires qui remplissent la

partie intermédiaire. Citons enfin quelques riches terrains d'alluvions.

Un peu en aval de Vogüé, par exemple, la vallée de l'Ardèche semble finir. Il y avait là une impasse à l'époque quaternaire. Un lac couvrait l'emplacement de plusieurs villages modernes. L'action des eaux, aidée sans doute par les tremblements de terre, creusa peu à peu le long corridor où l'Ardèche coule de Saint-Maurice à Chauzon et de Vallon à Saint-Martin d'Ardèche. Le fond de l'ancien lac forma naturellement un terrain des plus fertiles, et convenant parfaitement à la culture du chanvre et du lin, et c'est peut-être de là que Saint-Maurice-Terlin (terre à lin) a tiré son nom. Dans le langage local on appelle ce terrain le *Boudenas*, et nous retrouvons le même nom à Chauzon pour la petite plaine d'alluvions qui sépare ce village de la rivière d'Ardèche.

Il est impossible de voir une végétation plus luxuriante que celle du Boudenas au printemps. On croit sentir la terre se gonfler, il s'en dégage comme des bouffées de vie et de chaleur, et, si la main de l'homme n'y mettait ordre, les arbres et les plantes y formeraient en peu d'années un fouillis inextricable. Les mûriers y sont magnifiques et les maïs y prennent un développement extraordinaire (1).

L'arrondissement de Largentière présente à peu près les mêmes alternatives depuis la chaîne du Tanargue jusqu'aux vallées du Chassezac et de l'Ardèche, puis jusqu'au Rhône : les landes, les bois, les châtaigniers, en montagne ; puis les côteaux et les plaines aux cultures variées. Dans le canton des Vans par exemple sur une surface de 27.831 hectares, il y a 4.000 hectares de terres labourables, sur lesquelles le mûrier occupe 800 hectares, les prairies artificielles 400, le froment 1.600, la pomme de terre 350, le seigle, l'orge, le maïs et l'avoine 600; les jachères 250. La

(1) Mazon, *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, p. 50-61.

vigne, qui couvrait autrefois 4.000 hectares, n'en a plus que 2.000. Prés, oliviers et jardins tiennent 800 hectares, 8.500 appartiennent aux châtaigniers ; 3.000 aux bois. Les landes, qui avaient été réduites à 6.800 hectares, ont regagné du terrain puisqu'elles s'étendent à présent sur 9.531, près du onzième de l'espace total qui leur reste dans l'Ardèche (108.580 hectares).

En somme ce grand canton très riche autrefois par le mûrier, soutenu par la vigne, est devenu pauvre. Le mûrier, grâce à l'intelligence et à l'activité des habitants, recommence à devenir une ressource, mais elle est très insuffisante. Les nouvelles vignes, objets de soins attentifs au moins dans la région des coteaux, ne sont encore qu'à l'état d'essai. Le châtaignier a seul conservé sa valeur ; (la production totale des marrons dans l'Ardèche dépasse un million d'hectolitres) ; le rendement du blé s'est amélioré, mais il en manque toujours 20.000 hectolitres qui arrivent de Marseille.

C'est là d'ailleurs un fait général dans l'Ardèche et de tout temps constaté. « La production des céréales dans le département de l'Ardèche, disent les déposants de 1866, est, même dans les années les plus abondantes, inférieure à la consommation. En 1864 la production a été de 928.000 hectolitres; la consommation a dépassé un million ; dans les années ordinaires, le déficit peut être évalué à un tiers. » En vingt ans, la culture du froment a augmenté de 5.550 hectares environ et représente aujourd'hui 23 % des terres labourables. Le produit moyen par hectare de froment est de 16 hectolitres 25, la moyenne de la France étant de 17.98. Quant au seigle, il donnait en 1882, 680.440 hectolitres, au rendement moyen par hectare de 14 hect. 53. En 1883, ce chiffre s'abaissait à 450.108. L'orge, 31.920 hect. ; le méteil 5.600 ; le sarrasin, 5.368 ; le maïs 18.116 ; l'avoine 57.600, avec une rendement moyen de 18 hect. 45 par hectare. (La moyenne en France est de 25 hect. 15).

La culture du sorgho, grand millet ou millet à balai, a pris, du côté de Saint-Martin, comme sur les bords de la Cèze, une large extension, qui s'explique aisément par ce fait qu'elle est plus productive que celle du blé tout en demandant moins de peine et de soin. Aussi les propriétaires du cours inférieur de l'Ardèche négligent-ils un peu le blé pour s'attacher à ce nouveau produit (1).

Les pommes de terre, bonnes et abondantes, servent à l'alimentation du ménage et à l'élevage du bétail, principalement des porcs. Au point de vue de l'étendue de cette culture, l'Ardèche est aujourd'hui le sixième département de la France et le quatrième pour la production totale qui s'élevait, en 1882, à 2.958.718 quintaux, à raison de 103 quintaux à l'hectare, rapportant de 180 à 200 francs. Depuis l'ouverture du chemin de fer, il s'en exporte des quantités considérables pour le midi.

L'Ardèche, comme la Lozère, figure parmi les départements les plus pauvres en gros bétail, environ 80.000 têtes de la race du Mézenc, contre 236.000 moutons; ceux-ci de petite race, fournissent une viande estimée. Cependant, vers Aubenas, les vaches laitières donnent un assez bon revenu et quelques propriétaires en engraissent même pour la boucherie. Le nombre des chèvres est assez considérable, près de 98.000 ; elles font beaucoup de mal au pâturage ; leur lait sert à fabriquer un petit fromage local, très agréable.

Avant de parler de la vigne, qui est avec le mûrier la

(1) Mazon, *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, p. 200.

En septembre, on enlève les feuilles sèches qui servent à faire du fumier et même à nourrir les bestiaux ; on coupe la canne, on enlève la graine au moyen de peignes en fer fixés à un soliveau et l'on fait sécher la graine et le balai au soleil. La paille sert à différents usages : balais, brosses, paillassons, etc. La graine est bonne pour la nourriture des moutons, des chevaux et autres animaux. Elle se vend en moyenne 6 francs l'hectolitre et la paille 25 francs les 100 kilos, de sorte qu'un hectare ensemencé de millet à balai peut produire de 800 à 850 francs.

principale culture vivaraise, mentionnons deux petites richesses agricoles de la contrée : la truffe et le miel.

Les communes à terrain calcaire des arrondissements de Privas et de Largentière sont les seules qui produisent des truffes. Ce tubercule abonde surtout dans les cantons de Vallon et du Bourg-Saint-Andéol. Au Bourg, la recherche des truffes dans les bois communaux est donnée par l'adjudication (mille à quinze cents francs par an). Le canton de Vallon doit en expédier à lui seul douze à quinze cents kilogs, paran, dont la plus grosse part vient d'Orgnac et de la Gorce. La production du département est évaluée à quinze ou seize mille kilogs dont la moitié est consommée dans le pays. En mettant la truffe au prix moyen de huit francs le kilog cela ferait un total de cent-vingt-huit mille francs (1).

Le royaume du miel dans l'Ardèche comprend Sampzon, le Bastide de Virac, Orgnac, la Gorce, Gras, Saint-Renèze, Bidon, et même le Bourg-Saint-Andéol. La région des *gras* vivarais d'où vient ce beau miel grenu, jaune ou blanc, très parfumé, n'est que l'extrémité nord de la grande bande calcaire qui se prolonge jusqu'à Narbonne. La production du miel, année moyenne, dans le canton de Vallon, était ainsi évaluée, il y a quelques années ; Orgnac, 1.008 kilogs, 300 ruches ; la Gorce, 700 kilogs, 250 ruches ; Saint Renèze 600 kilogs, 226 ruches ; La Bastide, 200 kilogs, 80 ruches ; Sampzon, 150 kilogs, 50 ruches. Dans toutes ces communes, il n'est guère de propriétaires qui n'aient quelques ruches, mais aucun n'a encore essayé la production en grand (2).

Malgré tout ce que nous venons de dire, le sol rocailleux, peu profond, du Bas-Vivarais serait, dans ses parties accidentées surtout, d'une fertilité presque nulle et qu'il fau-

(1) Mazon. *Voyage le long de la rivière d'Ardèche*, p. 345.

(2) Mazon. *Le long de la rivière d'Ardèche*, p. 330.

drait classer bien au-dessous de la moyenne, si l'adaptation de la vigne et celle du mûrier n'en avaient relevé le rendement.

La vigne, on l'a vu, avait acquis une grande importance dans la première moitié de ce siècle. Presque entièrement détruite par le phylloxéra, cette culture qui occupait 32.000 hectares, produisant de 350 à 375.000 hectolitres de bons vins était réduite en 1880 à 20.000 hectares produisant moins de 75.000 hectolitres. Sous l'impulsion des syndicats agricoles (Syndicat d'Aubenas et du Bas-Vivarais, Société d'agriculture de l'Ardèche, Société d'encouragement à l'agriculture) et grâce aux cépages américains greffés le vignoble ardéchois se reconstitue rapidement. Des récoltes relativement belles ont déjà ramené le prix du vin à la portée du travailleur, que la crise avait réduit à l'eau claire. Quant aux propriétaires, ils font en ce moment d'assez forts profits puisqu'ils retirent de leur vignes jusqu'à mille, douze et quinze cents francs à l'hectare, tandis que l'hectare de céréales ne rapporte guère plus de 120 francs. Mais quand le midi aura reconstitué ses vignobles, le prix du vin baissera dans l'Ardèche. Ce pays en effet, dont le sol est trop mouvementé et trop morcelé pour qu'on le puisse labourer, n'est pas capable de soutenir la concurrence du midi où on laboure les vignes. Le plus grand nombre des propriétaires ne peuvent pas faire les frais de défrichement, de plantation et d'entretien qui seraient nécessaires : ils ne sont point outillés pour cela et n'ont point de bonnes caves.

Pour obtenir de sérieux revenus, il faut chercher à conserver et à améliorer dans chaque région la culture qui lui est propre : or dans le Bas-Vivarais, surtout dans le pays d'Aubenas abrité du vent du nord par les montagnes, cette culture, c'est le mûrier, l'arbre d'or, disaient les vieux Ardéchois, et ils avaient raison. Il fut et reste encore malgré diverses causes de déchéance la plus

belle source de revenu des populations rurales de la contrée. Le mûrier a le rare avantage de pouvoir se superposer pour ainsi dire, aux autres cultures, qui, pour la plupart se succèdent à ses pieds, sans aucun mutuel préjudice. Le mûrier n'exige d'autres soins spéciaux que quelques labours et quelques fumures, trop souvent négligées, et dont la pratique régulière eût certainement prévu ou enrayé un dépérissement attribué, souvent à tort, selon l'opinion de juges compétents, à une maladie particulière de l'arbre, maladie qui ne leur paraît pas avoir été nettement définie et constatée.

A ces premiers avantages s'ajoute celui de la courte durée de l'éducation du ver à soie, travail minutieux, mais qui se prolonge à peine six semaines, se fait à temps perdu par les femmes de la maison, jusqu'à la troisième mûe et n'exige véritablement le concours des hommes que pendant les quinze derniers jours.

L'élevage est fait, s'il est peu important, dans le premier local venu, ou, en tout cas, dans des locaux rustiques et peu coûteux, utilisés d'ailleurs, immédiatement après le déconnage, pour loger les foins, fourrages, paille, etc.

Le cocon dès qu'il est obtenu se vend, tantôt plus, tantôt moins, selon le cours du marché, mais, enfin, se transforme sans délai, du jour au lendemain, en argent sonnant pour le cultivateur, dont les autres produits sont loin de jouir d'une certitude d'écoulement aussi assurée.

La production du cocon se fait donc sans grands frais. Les paysans ne comptent guère ni les journées, ni même les nuits que toute la famille consacre au précieux insecte, au *Gentil Bétail* d'Olivier de Serre. Il faut compter seulement en plus de la feuille consommée, comme frais généraux pour l'élevage *d'une* once de graine de vers à soie.

1° Le coût de cette once . . . . . 10 fr.

(Presque rien même, si la mère de famille la confec-

tionne et la sélectionne ou la fait sélectionner par ses enfants).

2° Le chauffage de la magnanerie, bois ou charbon . . . . . 6 fr.

La bruyère. . . . . 2 fr.

Soit au total la modique somme de . . . . . 18 fr.

Cette somme est perdue si l'éducation échoue complètement, ce qui est rare ; mais elle peut se transformer en une somme de 140 fr. à 160 fr. avec une réussite moyenne de 25 kilogr. et une vente à 4 fr. ou 4 fr. 50, prix atteint en 1889, et s'élever jusqu'à 250 ou 300 francs, et même plus, avec une réussite de 50 à 60 kilogs. par once, comme il s'en est produit depuis les découvertes de M. Pasteur, et des prix de cocons de 5 fr. à 5 fr. 50 qui étaient des moyennes normales il y a quelques années (1).

Ce qui précède explique le prix élevé et même exagéré qu'avaient atteint les terres propres à la culture du mûrier ; de 1816 à 1850, la valeur vénale de la terre ne cessa pas de grandir ; l'hectare planté de mûriers se vendit jusquà 6.000 francs.

L'invasion de la maladie, qui apparut vers 1851 ou 1852 dans les magnaneries de l'arrondissement de Largentière, fit tomber de seize à quatre millions le produit brut de la récolte ; le prix des terres baissa de moitié. On peut même dire que durant quelques années, ne rendant plus de quoi payer l'impôt, elles devinrent invendables, faute d'acquéreurs. Beaucoup de cultivateurs prirent le parti d'arracher leurs mûriers et de les remplacer par la vigne ou par les prairies artificielles ; mais cette partie du Bas-Vivarais ne pouvait pas plus lutter avec la montagne pour l'élevage du bétail qu'avec le midi pour la production du vin ; d'ailleurs le phylloxéra se montra à son tour. Sans les admirables dé-

(1) La moyenne d'une éducation est environ de 2 onces qui peuvent donner 90 kilogs de cocons qui à 4 francs valent 360 francs.

couvertes de M. Pasteur et la mise en pratique du *grainage cellulaire* conseillé par lui, la ruine du pays était certaine.

Grâce à lui, au contraire, l'Ardèche demeura le second département de la France pour la production de la soie, dépassée seulement par le Gard (1). Cette industrie rentra dans des conditions qu'on peut appeler normales, bien qu'en raison de la diminution considérable des plantations de mûrier, le chiffre total de soie produite en France, 1,100,000 k. en 1888, soit inférieur à celui de 2 millions 2 (ou) 300.000 k. auquel atteignait cette récolte avant 1849. La foi du paysan dans les destinées du cocon et dans les droits qui le doivent protéger l'encourage à remplacer les mûriers disparus.

Il est à remarquer que *l'élevage industriel du ver à soie* n'existe plus de nos jours. On entend par *élevage industriel* celui qui était fait par d'autres que le propriétaire lui-même ou ses agents, c'est-à-dire par des entrepreneurs spéculateurs qui achetaient de la feuille de mûrier dans l'espoir d'une réussite leur laissant un bénéfice. L'éducation industrielle entraînait des frais généraux, en achat de feuille, main-d'œuvre, etc., qui joints aux chances d'insuccès, le firent abandonner complètement dès que se manifestèrent les premières atteintes de la maladie.

De nos jours lorsque l'éducation n'est pas faite par la propriétaire lui-même, ou sa famille, pour son propre compte, elle est faite à mi-fruit.

La population agricole n'est pas riche ; dure au travail et fort économe, elle vit de son rude labeur, mais elle vivrait très médiocrement si, suffisant de sa personne à la culture de son petit champ, le paysan n'avait pour occuper sa fa-

(1) On sait que quatre départements à eux seuls produisent les 83 0/0 du total de la production en cocons frais (Gard, Ardèche, Drôme, Vaucluse).

mille, la ressource de l'industrie de la soie. Dès leur sortie de l'école, filles et garçons prennent le chemin de la filature ou du moulinage de soie voisins, où ils trouvent après un court apprentissage de quelques semaines une occupation constante, assurée et très suffisamment rétribuée.

On ne saurait parler même brièvement de la sériciculture ardéchoise sans mentionner les ateliers de MM. Deydier frères à Ussel, près Aubenas, que nous visitions avec un rare intérêt au mois de septembre 1889. La réputation de ces messieurs n'est plus à faire pour l'excellence de leurs grainages de vers à soie, et pour les soins éclairés et consciencieux qu'ils apportent dans l'application des procédés les plus propres à assurer une sélection rigoureuse. M. Pasteur lui-même leur a rendu témoignage en demandant pour eux une grande médaille d'or à la société nationale d'Agriculture. Pouvons-nous faire mieux que de citer les paroles dont il s'est servi ?

« Dès 1868, aidés des conseils, aussi obligeants que dévoués, du président du comice d'Alais, M. de Lachadenède, MM. Deydier suivirent l'exemple déjà donné par MM. Raybaud-Lange dans les Basses-Alpes. Dans le but d'obtenir des chambrées propres au grainage, ils placèrent de la graine de sélection, par petits lots, chez des éducateurs bien choisis dans un pays de collines. Un magnanier habile et intelligent est chargé de visiter sans cesse les éducations et de choisir celles que leur marche irréprochable paraît rendre propres à servir à la reproduction.

De vastes locaux servent au papillonnage et à la ponte.

MM. Deydier sont arrivés à produire annuellement de 12 à 14,000 onces de graines, de 25 grammes chacune, représentées par un million à douze cent mille cellules, dont pas une n'échappe au microscope.

L'atelier de micrographie est une immense pièce au centre de laquelle se trouve un *lavabo* entouré de tables où s'opère le broyage des papillons mâles et femelles. Des mi-

croscopes sont installés devant les fenêtres des deux façades de l'immense salle. Un dispositif expérimental bien étudié permet d'éviter la confusion dans le classement des pontes et de rendre impossibles les moindres erreurs. Aussitôt après l'examen au microscope, les cellules sont timbrées des lettres M (mauvaises) ou B (bonnes). A la fin de la journée, toutes les cellules portant la lettre M sont détruites par une immersion dans l'eau bouillante.

Comme on l'imagine aisément, MM. Deydier ne sont arrivés que progressivement à une fabrication aussi importante que celle que je viens de mentionner. Au début ils avaient deux micrographes ; ils en emploient vingt aujourd'hui.

Aussitôt la micrographie terminée, ce qui a lieu au mois de décembre, la graine des cellules B est détachée et transportée à Pradelles (Haute-Loire) à 1,000 mètres d'altitude pour éviter les alternatives de chaud et de froid. Cet hivernage est pratiqué par MM. Deydier depuis 1871. La graine revient du 15 au 20 mars et elle est distribuée aux souscripteurs, en même temps que des conseils écrits aux éducateurs.

Les éducateurs se trouvant munis de graines pures, le grainage domestique leur est souvent facile et beaucoup d'entre eux en font l'essai avec succès. »

« A côté d'échecs rares, disent MM. Deydier, et imputa-
« bles d'ailleurs à tant de causes étrangères à la graine
« elle-même, les réussites à 50 kilog. par once sont com-
« munes même en grandes chambrées, et nous en avons
« plusieurs de dix onces qui, depuis plusieurs années, ne
« livrent pas moins de 500 à 550 kilogrammes de beaux
« cocons jaunes à la filature. Souvent même, pour des
« chambrées, sensiblement plus petites, il est vrai, les pay-
« sans obtiennent de 60 à 63 kilog. Nous sommes fiers
« de ces résultats dus à la pratique rigoureuse du système
« Pasteur. »

Ces lignes étaient écrites en 1882; depuis dix ans, MM. Deydier se sont toujours préoccupés d'apporter à leur industrie toutes les améliorations que la pratique a pu suggérer, tant au point de vue des procédés techniques alliant la rapidité du travail à sa perfection, que du choix des reproducteurs et de l'amélioration des races. Aussi voient-ils chaque année des demandes nouvelles arriver de pays de plus en plus lointains. Ils n'ont pas cessé non plus de rendre hommage à l'illustre M. Pasteur qui en fournissant un moyen sûr, non pas de guérir la maladie du ver à soie, mais de la reconnaître et de rejeter la mauvaise graine, a été véritablement le sauveur de la sériciculture française, rentrée grâce à lui dans une vie de progrès marqué (1).

IV

PROPRIÉTÉ ET EXPLOITATION
PROPRIÉTAIRES. — FERMIERS. — MÉTAYERS

« S'il y a quelque part, dit M. de Vogüé, une pure démo-

(1) A propos de l'Exposition de Milan en 1881, les sériculteurs français avaient fait entendre leurs doléances.

« Nos éducateurs français, tous peu fortunés et appauvris par le manque de leurs principales récoltes : le vin, la garance, la soie, n'ont pu s'approvisionner que de graines de qualités inférieures. Par suite, pendant que les qualités de soie d'Italie se sont améliorées, celles de soie de France ont perdu du terrain. » *Rapport de M. Charles Dufour*, p. 6.

La journée de travail est de 14 heures en Italie au lieu de 12 heures en France; une fileuse seule fait en Italie à peu près 2/5 de plus de travail qu'en France. Le salaire ordinaire des fileuses est en France de 1 f. 25 à 1 f. 50 par jour. En Italie il est de 1 f. à 1 f. 10 et les ouvrières batteuses sont payées de 0 f. 40 à 0 f. 60. Si l'on prend la moyenne de ces prix et le travail moyen obtenu dans les deux pays, on voit que la filature d'un kilogr. de soie qui coûte en France près de 6 f. 50 pour frais d'ouvriers se fait à moins de 3 f. en Italie. — *Rapport de M. G. Blanchon*, p. 19.

cratie rurale, comparable à celle des cantons suisses, c'est dans la montagne cévenole. Sur ces rochers couverts de donjons ruinés, où la féodalité eut de si fortes prises et laissa de si grands souvenirs, la métamorphose opérée par notre siècle a été complète. La plupart des familles considérables qui possédaient le sol il y a cent ans se sont éteintes ; d'autres ont quitté une province pauvre, d'accès difficile, où rien ne se prête à la grande existence telle qu'on l'entend aujourd'hui. Quelques anciens gentilshommes demeurent fidèles au pays natal ; la modicité de leur fortune limite leur rôle social ; ils vivent près du paysan, sur le petit bien qu'ils font valoir, avec une noble simplicité qui les rapproche de leurs voisins. Les situations perdues n'ont pas été remplacées par de grosses fortunes industrielles. La tenure du sol en fermage est une exception fort rare. On n'y trouverait nulle part ces grandes propriétés qui se perpétuent ou se recréent dans d'autres provinces de France, maintenant les influences d'en haut, exaspérant les convoitises d'en bas (1). »

L'Ardèche est dans son ensemble un pays de petite propriété ; on y considère déjà comme grande propriété celle dont l'étendue est de 20 à 30 hectares. A mesure qu'on s'élève dans les montagnes, on trouve plus de grandes propriétés ; dans le fond des vallées, le morcellement est extrême et va tous les jours en augmentant. C'est aussi l'un des départements où il y a le plus de cultivateurs n'exploitant que leur propres terres. Quelques chiffres à ce sujet ne manqueront pas d'intérêt. Le département compte 20.000 exploitations de moins d'un hectare, représentant ensemble 14.000 hectares et 49.021 exploitations de plus d'un hectare représentant 507.701 hectares. Il y a 37.500 exploitations de 1 à 10 hectares ; 10.000 de 10 à 40 hectares ; 1.421 au-dessus de 40 hectares. Près de 61 0/0 des cultiva-

(1) E. M. de Vogüé, *Revue des Deux-Mondes*, article cité.

teurs sont propriétaires ; il existe même des cantons où ceux qui ne possèdent pas sont une rare exception. Sur un espace de 10.000 hectares, on compte en moyenne, pour 1.736 travailleurs agricoles, 729 propriétaires cultivant exclusivement leurs terres ; 166 fermiers, dont 90 sont propriétaires d'une partie de leurs terres ; 69 métayers, dont 36 propriétaires d'une partie de leurs terres ; 331 journaliers, dont 199 propriétaires ; 441 domestiques de ferme, commis, régisseurs, etc. La culture directe tient une place considérable, plus de 85 0/0 ; sur 10.000 hectares en effet, on relève en moyenne 2.316 exploitations directes, contre 254 exploitations par fermage et 146 par métayage ; c'est que les petits propriétaires, à quelques exceptions près, exploitent tous par eux-mêmes. L'étendue moyenne de la parcelle culturale est de 41 ares. Le morcellement de la propriété a eu le plus souvent pour conséquence l'augmentation de la production. On ne connaît pas dans le pays de fermier-général intermédiaire entre les propriétaires et les métayers. Enfin la population agricole est très nombreuse par rapport à la population non agricole, près de 72 0/0.

De 1851 à 1881, la valeur vénale des terres par hectare, si l'on prend l'ensemble du département, avait augmenté de 4,71 0/0 ; le revenu net imposable de 0,72 0/0 ; il était, en 1882, de 37 fr. 39 c. par hectare. Le tableau suivant donnera l'idée de la valeur vénale des terres par hectare, il y a dix ans.

		Valeur	Prix du fermage
TERRES LABOURABLES	1re classe.	3.767 francs.	144 francs.
	2e —	2.729 —	111 —
	3e —	2.261 —	84 —
	4e —	1.582 —	66 —
	5e —	785 —	44 —

		Valeur.	Prix du fermage.
PRÉS NATURELS	1re classe	4.905 francs	186 francs.
	2e —	4.290 —	155 —
	3e —	3.286 —	116 —
	4e —	2.115 —	81 —
	5e —	1 300 —	60 —
VIGNES	1re classe	3.769 francs	171 francs.
	2e —	2.880 —	132 —
	3e —	2.343 —	105 —
	4e —	1.632 —	71 —
	5e —	1.100 —	47 —

Les jachères ont presque complètement disparu. Au nord de la chaîne des Coirons, l'assolement pratiqué est généralement quinquennal ; dans les autres parties du département, il est biennal. L'assolement quinquennal constitue un progrès et a eu pour objet d'augmenter l'étendue des prairies artificielles, qui est encore bien insuffisante.

Les irrigations sont presque toutes artificielles ; elles sont aussi développées que le comporte le régime des eaux. Les débordements des rivières sont trop violents et ont trop peu de durée pour qu'on puisse les utiliser. Souvent les propriétaires s'associent au nombre de cinq ou six, sans intervention administrative, pour tirer le meilleur parti possible des eaux de la montagne (1).

Apportons maintenant quelques renseignements plus précis sur l'état des propriétés rurales dans les trois arrondissements du département, en commençant par celui de Tournon, c'est-à-dire par le Haut-Vivarais.

La valeur des terres y varie beaucoup suivant la culture et la nature du terrain ; près des villages, le paysan paie souvent fort cher, surtout si les récoltes ont été bonnes.

(1) Les renseignements qui précèdent sont le résultat de la comparaison entre la grande enquête de 1866 et la *Statistique agricole* de 1882.

On peut dire cependant que les prix de revient sont de 9 à 10 mille francs l'hectare, les prés non arrosés 5 mille fr., les terres labourables 3 mille fr. l'hectare, les vignes 4 à 5 mille fr. l'hectare.

Les petites propriétés comprennent jusqu'à 10 hectares, les moyennes de 10 à 30. Au delà c'est la grande propriété. La petite domine de beaucoup.

La propriété est très morcelée, surtout le long du Rhône, où l'espace est restreint. Elle tend à se morceler chaque jour davantage, sans que le fractionnement soit excessif.

Si l'on considère la situation des propriétaires et des fermiers, on peut dire que d'après les documents résultant des partages, les paysans doivent à peu près un quart de la valeur de leur domaine, qu'un huitième d'entre eux environ a quelques rares valeurs industrielles ou rentes, ou de l'argent placé, les gens des campagnes se prêtant facilement les uns aux autres et sur simple billet leurs capitaux disponibles; qu'enfin les fermiers sont en général gênés, parce que le produit a baissé d'environ un huitième depuis 1880. La même raison fait qu'ils n'osent pas s'engager pour longtemps.

Les changements sont plus fréquents qu'autrefois, ce qui tient non seulement à la baisse mais aussi aux rapports plus tendus entre maître et fermier, comme entre patron et ouvrier.

Le père peut moins compter sur ses enfants, qui émigrent dans les villes; beaucoup de jeunes gens qui reviennent du service, se placent comme cochers ou domestiques.

Il y a peu de fermiers de père en fils.

Tout cela fait que les baux à mi-fruits tendent à augmenter au détriment des baux à ferme, et atteignent aujourd'hui la proportion d'un quart; le paysan veut que les risques soient partagés.

Mais il est bon travailleur et ses terres sont en général bien cultivées.

Le bétail, assez nombreux, suffisamment nourri, n'est pas tenu avec la propreté nécessaire. Les instruments qui composent le cheptel mort sont ordinairement médiocres.

Les bâtiments sont très négligés et défectueux, malgré une certaine tendance à les améliorer.

Les grandes exploitations situées à proximité de la ville sont bien tenues et bien dirigées. On peut citer les belles pépinières qui entourent Annonay et particulièrement celle de M. Bonnefonds qui couvre une superficie de plus de 60 hectares.

La propriété se présente dans le Bas-Vivarais sous trois formes bien distinctes, savoir :

1° Les propriétés, dites *domaines de montagne* occupant les hauts plateaux des Cévennes vivaraises et de la chaîne du Coiron. Elles constituent presque exclusivement ce qu'on peut appeler la grande propriété. Les domaines de montagne d'une contenance variant entre 50 et 200 hectares sont tous ou presque tous affermés en argent par baux de plusieurs années. Ils consistent en pâturages, forêts, champs de seigle et de pommes de terres, etc.

2° Les propriétés situées sur les coteaux, sols granitiques, volcaniques, de gneiss, de grès, de calcaires divers, etc.

3° Enfin, les propriétés occupant les terrains plus ou moins plats du fond des vallées et composées d'alluvions anciennes ou modernes. Si l'on met à part les domaines de montagnes, on estime comme grandes propriétés, dans l'arrondissement de Privas, des contenances de 45 à 59 hectares, de 60 hectares, dans l'arrondissement de Largentière, et elles sont fort rares.

La moyenne propriété est de 12 à 15 hectares, de 6 hectares même dans l'arrondissement de Largentière.

La petite varie d'un demi à 4 ou 5 hectares, comme dans le Haut-Vivarais. Elle est de beaucoup la plus nombreuse. La tendance reste au morcellement qui, par suite des partages successoraux est devenu parfois excessif dans quel-

ques localités. Le mal est toutefois à l'état d'exception et l'on voit au contraire que la division a généralement accru le rendement des terres dans toute la contrée à vigne et mûriers.

Après avoir atteint, comme on l'a vu, et conservé longtemps, une valeur de 4 à 6.000 francs l'hectare, selon leur fertilité et leur situation, les bonnes terres valent actuellement 3 à 4,000 fr. et deviennent moins difficiles à vendre qu'elles ne l'ont été de 1856 à 1876 environ.

La situation des propriétaires et des fermiers a été déplorable pendant les années néfastes où sévissaient violemment les maladies du ver à soie et de la vigne. Durant cette période, ce fut le salaire seul des enfants, occupés dans les fabriques à soie, qui préserva les parents de la plus noire misère. Leur position est meilleure aujourd'hui. Propriétaires et fermiers récoltent ordinairement de quoi vivre, mais les bénéfices sont minimes.

Le produit des terres en comptant tout, denrées, vin, cocons, céréales, fruits, etc, et en en défalquant seulement le prix de la main-d'œuvre, est d'environ 200 francs pour le paysan, 150 francs pour le propriétaire exploitant lui-même affermant à mi-fruit. Ici, comme dans le Haut-Vivarais et où pour les mêmes causes, les changements de fermiers sont devenus très fréquents. Les circonstances favorisent l'extension marquée du métayage. Pour ne se point ruiner complètement les propriétaires se sont vus forcés de donner, et les locataires de prendre la propriété à mi-fruit. Pour le propriétaire qui n'est pas obligé d'avancer des frais onéreux de main-d'œuvre, le produit de la récolte quoique partagé est toujours plus sûr et plus rémunérateur. Quant au métayer, outre qu'il vit d'abord de ses produits, alors même que la récolte est mauvaise il ne s'endette pas pour payer un fermage. Notons toutefois que, dans certains cantons de Largentière, il arrive que les métayers, en raison de leur pauvreté même, épuisent le sol au grand détriment des propriétaires.

Ici encore l'éducation du ver à soie place la région d'Aubenas, au point de vue qui nous occupe, dans des conditions particulières qu'il ne sera point inutile de signaler. Les grandes chambrées de ver à soie ne réunissent jamais comme les petites éducations ; les grands propriétaires de feuilles reculant devant les frais élevés de main-d'œuvre donnent leurs vers à moitié à élever par petites éducations de 4 à 5 onces au plus. Le propriétaire fournit la feuille, le local, et le matériel ; le chauffage, la graine, la bruyère sont payées par moitié. L'éducateur donne le travail et la main-d'œuvre. Le produit de la récolte se partage par moitié. Il faudrait qu'elle réussit bien peu pour qu'elle ne suffit pas à payer au propriétaire les frais de culture de ses mûriers et l'usure de son matériel ; si les chambrées réussissent tant soit peu il en tire un bon revenu. L'éducateur à moins d'insuccès exceptionnel, tire du produit de sa chambrée, au minimum, les frais de sa nourriture pendant l'éducation, et le plus souvent arrive à quadrupler le prix de sa journée. C'est un cheptel vivant d'un nouveau genre.

Une exploitation moyenne dans le Bas-Vivarais comporte douze à quinze hectares ; 4 à 5 vaches, 2 à 3 porcs, quelques chèvres et brebis, 1 cheval ou 2 bœufs, 3 à 5 hectares complantés en vigne et l'outillage ; une coconnière pour 5 à 10 onces de vers à soie, le même local servant ensuite de grenier à foin ; la maison du maître ; le logement des domestiques ou du fermier et de leur famille ; écuries, etc., tous ces bâtiments solides, en pierre et mortier de chaux, couverts en lauze, ou en tuiles, mais très rustiques.

Il y a dans les environs d'Aubenas quelques exploitations supérieures, parmi lesquelles il faut citer pour les prairies, les irrigations, l'élevage des races bovines, celles de M. Jonne Verny ; pour la grande culture, MM. Gabriel Cuchet et Marius ; pour la sériciculture, MM. Paul Durier et Deydier ; pour la viticulture, MM. Couderc et Seyleil.

Près de Saint-Martin-d'Ardèche, on remarque le beau domaine de Bourdelet, propriété de M. de Gasparin. N'omettons point la trappe d'Aiguebelle, en avant des grandes montagnes. Les moines, meuniers, distillateurs et surtout chocolatiers, ont fait, de leur sol ingrat une terre merveilleusement cultivée et d'un grand rapport. Enfin nous serait-il permis de ne rien dire du vieux domaine d'Olivier de Serres, *le Pradel?* Nous l'avons visité avec une pieuse émotion. Le Pradel est encadré de collines arides, et on y arrive à partir de Villeneuve-de-Berg par des chemins de cailloux détestables. On traverse à grand'peine le lit caillouteux d'une rivière à sec. Les communications avec Aubenas sont si difficiles qu'en cas d'urgence on préfère courir à cheval chercher à Montélimar les secours dont on a besoin. Le domaine reste vaste, moins pourtant qu'au temps d'Olivier de Serres. Ce n'est plus l'ancien château, rasé par les catholiques pendant les guerres de religion, mais une maison qui ne s'éloigne pas beaucoup de l'aspect d'une ferme. L'ameublement seul et plusieurs portraits de famille annoncent que les hôtes sont de riches et nobles propriétaires. Restent du temps d'Olivier de Serres, une terrasse et une petite partie du château ; le tronc d'un mûrier adossé à la porte ; un petit bois de chênes, dont plusieurs, sont, nous dit-on, de ce temps ; un petit portrait d'O. de Serres âgé de 80 ans, fait par son fils, son testament portant sa signature et son livre de raison écrit de sa main. Ce petit volume nous a paru être un simple livre de comptes, indiquant divers prix de choses et de salaires. M. Vaschalde en a donné des extraits. On a dans la maison et on nous montre la belle édition en quatre volumes in-quarto. Il y a aussi quelques fragments.

Le domaine dont nous embrassons l'ensemble de la terrasse du temps d'Olivier, est actuellement partout planté de vignes, de belles vignes qui réussissent grâce aux cépages améri-

cains ; Olivier de Serres avait déjà fait une place importante à la vigne dans ce domaine où d'ailleurs le mûrier continue à croître et à rappeler la mémoire de son illustre promoteur.

On nous raconta qu'il vint, il y a quelque temps, des Anglais au Pradel : ils visitent plus que nous ce domaine, objet d'un pèlerinage plus recherché par eux que par nous, les compatriotes d'Olivier. Ils ont la religion de l'agriculture comme on le voit par le passage où Arthur Young raconte avec une profonde émotion sa visite au domaine du marquis de Turbilly. L'un de ces Anglais baisa la terre en signe de vénération pour la mémoire de celui qui avait donné l'exemple, sur ce domaine, de la culture du mûrier et élevé dans son livre un monument immortel à l'agriculture. Notre enthousiasme est plus froid ou du moins s'exprime par moins de signes extérieurs; mais notre reconnaissance n'est pas moindre à l'égard des propriétaires hospitaliers, Mme la comtesse de Saint-Andéol et M. le comte de Wattré, grâce à qui nous avons pu vivre quelques heures dans ce lieu tout plein de souvenirs.

V

OUVRIERS RURAUX. — SALAIRES. — NOURRITURE, VÊTEMENT HABITATION. — INDIGENCE ET ASSISTANCE. — MOUVEMENT DE LA POPULATION

Les salaires des ouvriers agricoles ont augmenté d'un tiers environ depuis trente ans, disait l'*Enquête de 1866*, et cette proportion est même dépassée pour ceux qui sont occupés à l'éducation des vers à soie. L'augmentation n'a pas cessé depuis lors, sauf de très rares périodes et le salaire s'est élevé jusqu'au double de ce qu'il était vers 1860. L'ouvrier constamment recherché ne s'est guère ressenti

des dures années qui ont pesé sur l'industrie de la soie et ont si fortement éprouvé la plupart des patrons (1).

Dans l'arrondissement de Tournon, les salaires sont pour les hommes à la journée de 2 fr., à la ferme 1,50. Les femmes à la journée gagnent 1 fr. 25 et à la ferme, 0 fr. 75.

Les journées payées à la tâche donnent un salaire plus élevé, suivant l'activité du travailleur et la nature du travail. On peut évaluer la plus-value à un tiers.

Dans la région d'Aubenas, un domestique homme, nourri, gagne environ 400 fr. par an. Une domestique femme environ 200 fr. Un homme nourri gagne à la journée 1 fr. 50. une femme 1 fr. S'ils ne sont pas nourris, ce qui est la règle générale, la journée est de 2 fr. 25 en hiver et de 2 fr. 50 en été pour les hommes, 1 fr. 50 pour les femmes: mais celles-ci ne sont que très accidentellement employées aux champs. Il y a augmentation de 1 fr. pour les hommes et de 50 cent. pour les femmes pendant la saison des vers à soie qui dure de 30 à 35 jours.

Un homme ou une femme travaillant pour eux à la ferme peuvent gagner la moitié ou un tiers en plus, soit 5 fr. ou 3 fr. 50 par jour pour les hommes.

On travaille peu à la tâche, sauf pour les défrichements du sol et pour l'éducation des vers à soie donnée à mi-fruit.

Les hommes sont rarement occupés en dehors des travaux agricoles. Ceux qu'utilise, tout à fait par exception, l'industrie de la filature ou du moulinage gagnent entre 60 et 75 francs par mois. Dans la commune de Vals-les-Bains,

(1) En 1882, les salaires des ouvriers agricoles étaient les suivants :

	Nourris			Non-Nourris		
	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
Été	1,48	0,88	0,60	2,86	1,52	1,07
Hiver	0,98	0,68	0,43	1,84	1,32	0,80

De 1862 à 1882, l'augmentation du salaire des ouvriers agricoles (hommes) non-nourris, avait été de 0 fr. 16.

quelques petits cultivateurs sont occupés à puiser et à emballer les eaux minérales. Dans la commune de Bégude, un certain nombre travaille, les uns à la verrerie, les autres à la papeterie de Malpas. Ils gagnent 2 fr. 50 par jour et pendant ce temps ils négligent leurs propriétés. Si l'ouvrier agricole n'a pas d'autres occupations que l'agriculture, sa femme quelquefois, et ses enfants, presque toujours, sont employés comme ouvriers et ouvrières dans les filatures et moulinages de soie qui occupent de 11 à 12 mille ouvriers en temps normal dans la région d'Aubenas et de Largentière.

Les salaires varient, selon l'âge, l'habileté et le genre de travail entre 25 et 35 francs par mois; les enfants remettent une partie de cette somme à leurs parents pour les frais de leur nourriture. Tous quittent l'atelier le samedi, vers quatre heures, passent la journée du dimanche dans leur famille et rentrent le soir à la fabrique. Si le chemin de fer n'est pas à proximité de leur village, ils y trouvent un chariot envoyé par le patron. A ce point de vue comme sous le rapport des salaires, la condition de l'ouvrier s'est très notablement améliorée depuis 25 à 30 ans.

Une famille rurale, dans les conditions ordinaires, peut se faire de 7 à 800 francs et sur cette somme laisser encore un excédent de 200 francs pour l'épargne. Avec un bon travail de la soie, le bénéfice peut même être plus grand.

En prenant pour exemple une famille composée de cinq personnes, père, mère, 2 enfants employés au moulinage de la soie et un enfant en bas-âge ou à l'école on compte :

Recettes. —	Travail du père (produit de la journée ou revenu de sa terre)		800 fr.
	Travail de la mère		300 fr.
	Salaires de 2 enfants		600 fr.
			1700 fr.
Dépenses. —	Loyer	150.00	
	Nourriture	912.50	
	Vêtements	200.00	
	Divers	100.00	
	Dépense totale		1362 fr. 50
	Reste comme épargne		337 fr. 50

Il y a eu dans la région plusieurs sinistres financiers qui ont fait perdre plus de 4 millions prélevés en majeure partie chez les paysans. Devenus plus prudents ils se sont rejetés sur des placements moins aventureux, et particulièrement sur ceux de la caisse d'épargne (1).

Mais surtout l'amour de la terre est resté très vivace dans ces populations. Paysans, ouvriers, artisans ne déposent aux caisses d'épargne qu'en attendant le jour ardemment désiré où le dépôt pourra se transformer en un lopin de terre ou en une maisonnette. Les placements en rente ou en valeurs ne viennent qu'au second rang.

Étant donnés ces revenus et ces économies, quelles sont les conditions et les habitudes de la vie chez le paysan du Vivarais? Comment se nourrit-il? comment s'habille-t-il? Comment se loge-t-il? Ces habitudes, disons-le tout de suite, sont en général restées simples, austères et même assez primitives, bien qu'elles ne dénotent pas la misère.

La nourriture du paysan est des plus rustiques, essentiellement végétale, composée de bon pain, noir ou blanc, de laitage, de pommes de terre, de légumes, de fruits, surtout de châtaignes. On y ajoute, pour peu que l'aisance le permette, la viande d'une vache ou d'un porc salé, et une petite quantité de vin ou de piquette faite avec toute espèce de fruits : cerises, poires, pommes, raisins, prunes. Mais, en général, le paysan ne boit plus guère que de l'eau. Depuis la disette du vin, il ramasse et utilise mieux ses fruits, qu'il distille en petite quantité ; il fait ainsi quelques litres d'eau-

(1) Le chiffre des dépôts à la Caisse d'épargne d'Aubenas était :

En 1869 de	400.000 fr.
1875	600.000 fr.
1882 (avant l'élévation du maximum des impôts à 2.000 fr.)	2.100.000 fr.

En 1889 de 2.500.900 fr. après 400.000 fr. de retraits sous l'influence d'une panique passagère, et avant laquelle il était de 2.000.000 fr.

de-vie chaque année. Il consomme ses propres denrées; la nourriture, évaluée dans les transactions à 0 fr. 70 ne lui revient pas en famille à plus de 0 fr. 50.

Il se dépense en moyenne par personne 15 doubles décalitres de blé, seigle ou froment, 30 kilog. de viande salée, 40 kilog. de laitage, 180 kilog. de pommes de terre, 20 ou 30 kilog. de choux ou autres légumes.

En été, le paysan vivarais fait cinq repas : 1° le *tue-ver* qui consiste à manger au saut du lit une tranche de pain frottée d'ail ou accompagnée d'un morceau de fromage. 2° Le *déjeuner*. A 8 heures du matin, les femmes le portent aux travailleurs occupés aux champs. En voici le menu ordinaire : la soupe, le taillon, des châtaignes ou des pommes de terre (1). Quelquefois au lieu de la soupe, on donne au déjeuner, le *cousînat*, c'est-à-dire des châtaignes sèches apprêtées en cuisine, en d'autres termes cuisinées. 3° le *dîner*, à midi, composé principalement du fricot suivi de la sieste, ou *durmido*, en plein soleil; 4° le *goûter*, vers quatre heures, où l'on mange des œufs, de la salade, une tome fraîche (lait caillé), des figues sèches et un autre fruit; 5° le *souper*, à l'heure où toute la famille est rentrée à la maison. On s'y contente ordinairement de manger la soupe et le reste des autres festins de la journée. En hiver, on ne fait que quatre repas (2).

La race est d'une vigueur moyenne, petite, sèche, généralement saine et sans maladie spéciale au pays.

Les paysans et les paysannes s'habillent aujourd'hui à peu près comme tout le monde; mais on se souvient du

(1) Le taillon est le morceau de lard ou de vache salée qui a servi à faire la soupe. On le détaille de façon que chacun en ait un taillon. Cette expression est aussi usitée dans le Gard, et de là paraît-il, le nom du fameux Trestaillon, de la terreur blanche, dont l'appétit ne pouvait pas être satisfait à moins de trois taillons.

(2) Outre les renseignements recueillis sur place, nous avons consulté : Mazon, *Voyage dans le Midi de l'Ardèche*, p. 230-231.

temps, — il n'y a guère plus de trente ou quarante ans, — où tandis que la veste à *lichet* ou à petite queue de morue était, comme elle l'est encore, le costume distinctif du pagdel des montagnes du Gévaudan et du Velay, tout Cévenol Vivarais portait la veste courte dite *carmagnole des rayols*. Pour l'hiver elle était en drap cadis, autrement dit dans les anciens registres de notaires *drap d'hostal* ou *drap de maison*. En été elle était de *bouratin* ou *bourette*, sorte d'étoffe confectionnée avec des déchets de soie.

L'ancien chapeau bicorne et à claque s'est maintenu assez longtemps après la Révolution.

Une autre pièce du costume local, non moins pittoresque et qui a disparu aussi sans retour, c'est le *feudal* ou tablier de cuir, protecteur des vêtements des hommes, dont se ceignaient les cultivateurs à leur départ pour le travail, et qui leur donnait l'air de sapeurs marchant à l'assaut.

Les robes et les jupons des femmes étaient de même étoffe que les vêtements des hommes. Les anciens registres de notaires mentionnent, il est vrai, parfois certaines robes de couleur ou de *drap de bothique*, mais il s'agit en ce cas, du trousseau exceptionnel d'une demoiselle de condition; car, s'il est question d'une simple *honeste fille*, point d'autres robes que robes de cadis, de drap d'hostal ou de serge de montagne.

Le paysan de la montagne a gardé l'usage du *saccol* qui n'est point pour lui un ornement, mais un objet de nécessité : on appelle ainsi ce petit sac de toile, rembourré de paille, qui protège la tête et les épaules et supporte de lourds fardeaux.

Que de prodiges ne fait-on pas avec le saccol ! C'est grâce à lui que se sont élevées ces terrasses, dont les murs ont l'apparence de vrais remparts, et c'est encore grâce à lui, qu'on a pu les entretenir. De père en fils, le Cévenol a continué ce travail de Sisyphe en s'encourageant du mot traditionnel : Rien dont on ne vienne à bout avec la persévérance et le saccol !

Les femmes ont aussi leur saccol : c'est le *chapsal* ou *chassou*, sorte de coussinet en forme de couronne qu'elles mettent sur leur tête pour y asseoir tous les fardeaux.

Le faix ordinaire d'une femme est de trente à quarante kilos. La femme au chapsal, moins chargée que l'homme au saccol, marche plus vite que lui et fait surtout moins de haltes. Toutes les femmes de la contrée sont formées à ce genre de transport dès leur plus tendre enfance et en acquièrent une telle habitude qu'elles vont aussi librement, avec un fardeau sur la tête, que si elles portaient une simple coiffure (1).

Beaucoup d'ouvriers ruraux sont propriétaires d'une maisonnette, premier but de leur ambition et premier fruit de leurs économies. Les autres louent de 30 à 40 francs une demeure composée d'une pièce et d'une écurie ; de 50 à 150 francs, un logement plus confortable qui compte un rez-de-chaussée et un étage. Dans les montagnes et sur les plateaux, c'est le premier type qui est le plus fréquent. Le paysan fait sa cuisine, mange et couche au ras du sol, à côté de ses bêtes, dont il n'est souvent séparé que par une mauvaise cloison. Plus près du Rhône, dans la Basse-Ardèche, dans la vallée inférieure du Chassezac, le rez-de-chaussée voûté sert de cave et d'étable ; l'homme habite l'étage au-dessus. La plupart des maisons sont précédées d'une basse-cour dont la porte est fermée pendant la nuit par une barre de sûreté.

L'escalier dans la plupart des maisons est extérieur ; il aboutit à la plate-forme ou vaste balcon, ordinairement couvert, qu'on appelle l'*anto* (du mot latin *ante*) où se trouve la porte d'entrée de la maison. Quand l'escalier est intérieur, il prend le nom de *visetto*, à raison de sa forme à vis ou en colimaçon. Ce genre d'escalier est celui des anciennes maisons aisées du pays, ce qui leur donne un

(1) Mazon, *Voyage dans le Midi de l'Ardèche*, 234-247.

certain air féodal en les agrémentant d'une petite tourelle.

Le nom de cheminée, dans les anciennes maisons du pays, est réservé aux cheminées des chambres. Celle de la cuisine s'appelle le chauffage. Ce chauffage est une sorte de petite pièce d'environ trois mètres d'enfoncement, occupant toute la largeur d'un côté de la cuisine, moins le petit espace réservé pour la patrouille ou souillarde. Le foyer occupe le fond du chauffage. A droite et à gauche, sont établis deux longs sièges latéraux qui portent le nom traditionnel d'*archi-bancs*, sans doute à cause de leur double destination de bancs et de coffres (ou arches). A l'extrémité des archi-bancs, au point le plus rapproché du foyer se trouvent parfois deux grands fauteuils de bois réservés aux vieillards et aux infirmes de la famille. Ces sièges d'honneur, ne sont le plus souvent que de vieux troncs d'arbres évidés ; on en voit cependant qui ont la forme de chaire antique ; leur ancienneté à défaut de mérite artistique, les a fait rechercher par les brocanteurs, il n'en reste plus guère dans le pays. Le chauffage est séparé de la cuisine par un grand arc-doubleau ou par une architrave d'un seul bloc d'énormes dimensions qui porte souvent des inscriptions.

Les matériaux de construction ne sont ni rares, ni chers dans la pierreuse Ardèche. Toutes les maisons sont bâties en pierre, au moins en grandes lames de micachistes ; le tour des fenêtres et des portes, les angles des maisons, toujours en pierre de taille ; les toits en *lauzes*, comme dans tous les pays de micachistes, ou même en tuiles. Les portes sont généralement de forme cintrée. Un grand nombre d'entre elles portent une date indiquant le plus souvent le XVIe siècle, quelquefois le XVe, rarement les temps antérieurs. Les fenêtres sont de même époque et de même style. On voit encore de ces petits vitraux en losange, montés sur lamelles de plomb. Si l'extérieur des habitations a conservé quelque chose de l'antique cachet, l'intérieur est resté

bien pauvre. En fait d'ameublement tout y est ordinairement vieux et couvert d'un épais badigeon de fumée.

La vaisselle était uniquement en étain. Les vieux inventaires et les récits des vieillards constatent qu'il y en avait une quantité prodigieuse. Elle était faite de l'étain le plus pur et la forme des plats ou des autres vases était exactement celle de la plus belle vaisselle d'argent.

Les Auvergnats de la Limagne se sont fait céder presque tout (1).

En somme, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, s'il y a de la gêne dans les campagnes de l'Ardèche, il n'y a pas à proprement parler de misère ; les indigents refluent d'ailleurs vers les villes et c'est tout au plus si on évalue leur nombre à 2 ou 3 0/0 du chiffre total de la population. Les bureaux de bienfaisance et la charité privée suffisent à les secourir. A Aubenas, une Société de secours mutuels, la *Ruche vivaraise*, fonctionne avec succès depuis une trentaine d'années. Toutefois, aujourd'hui comme en 1866, on regrette l'absence d'organisation hospitalière et d'assistance médicale hors des villes. Il n'y a même pas un médecin dans chaque chef-lieu de canton. Au cours de ces dernières années, on a vu naître dans l'arrondissement de Largentière quelques sociétés de secours mutuels dont les premières ressources ont été appliquées à des visites de médecin.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer brièvement les mouvements de la population dans l'Ardèche dans ce dernier tiers de siècle.

Les mariages ne sont pas précoces, puisque dans le Haut-Vivarais ils ne se font guère avant 28 ou 30 ans pour les hommes, 24 ou 25 ans pour les filles; dans le Bas-Vivarais, de 24 à 28 ans pour les hommes, de 20 à 24 pour les filles. La population est stationnaire dans les campagnes, malgré l'émigration vers les villes, ce qui indique qu'il y a

(1) Mazon, *Voyage dans le Midi de l'Ardèche*, p. 223-229.

plus de naissances que de décès. La fécondité, de trois à quatre naissances, est en effet un peu au-dessus de la moyenne; trois enfants sur quatre parviennent à l'âge adulte; c'est le minimum nécessaire pour l'augmentation de la population. La mortalité des nouveaux-nés n'a rien d'anormal ; les soins sont passables.

Cependant l'Ardèche est un des départements où la population diminue; de 1861 à 1881, elle avait baissé de 13.057 habitants ; de 1881 à 1886, elle en a perdu 14.000 (375.472 habitants).

La dépopulation fut très marquée surtout de 1858 à 1875, période de mauvaises récoltes et de crise pour l'industrie de la soie. Dans la seule commune de Berrias (canton des Vans) la diminution fut de 30 0/0 en vingt ans. Les jeunes gens des deux sexes émigraient alors vers les centres métallurgiques ou vers Lyon et Marseille. C'est encore là le courant actuel de l'émigration qui s'est très sensiblement ralenti ; depuis quelques années, la baisse paraît enrayée. L'immigration ne vient point combler les vides ; autrefois la Lozère fournissait de nombreux auxiliaires pour l'éducation des vers à soie, les moissons, les fauchages ; aujourd'hui l'Ardèche n'emploie aucun ouvrier étranger au département, et peut à peine fournir du travail à tous les siens. Mais le relèvement des deux grandes cultures de la vigne et du mûrier ramènera, nous n'en doutons pas, le progrès dans toutes les directions.

Henri BAUDRILLART.

Parmi les personnes à qui nous devons des remerciements très particuliers, nous signalerons M. A. Mazon pour l'ensemble du département (passé et présent) ; M. de Malbos, au château de Berrias, pour l'arrondissement de Largentière ; MM. Cuchet, père et fils, MM. Deydier, M. Durier, à Aubenas, M. Vaschalde, à Vals ; M. d'Albigny, secrétaire-général de la Société d'Agriculture, à Privas ; pour l'arrondissement de Privas ; M. Fournat de Brézenaud, inspecteur d'agriculture à Quintenas, pour l'arrondissement de Tournon.

NOV 21 1960

3 0112 099008879